

Crédit photos

p. 23 :
Jacques CROS

p.48 :
Alain LAGRAVE/
Association
STEVENSON

p. 2, 19 - 21 :
Daniel MATHIEU

p. 14 - 18 :
Roland MOUSQUÈS

p. 2, 24 - 26, 50 :
Alain PANTEL

p. 9 - 13 :
Odile RIVAL

p. 22 :
Office du tourisme
« Des Cévennes au mont
Lozère »

Sommaire

p. 3 - Édito
Surprises en flagrant délire

p. 3 - Brise municipale
**Cévennes mont Lozère :
un territoire d'avenir**

p. 8 - Dans l'œil du cyclone
La forêt de Finiels

p. 14 - Bise-Art, Blizart
**L'atelier-hangar construit à l'Espinass
(St-Andéol de Clerguemort) fin 2013
est la première étape de la mise en place
d'une école professionnelle de la pierre
sèche**

p. 19 - L'air de rien
**La châtaigne, sa place dans la nourriture
des Cévenols
librairie
Ici la France**

p. 24 - Aura Rossa
Un còp èra las aigas salvatjas

p. 27 - Ah Lisez
**L'attentat
Baïonnette aux crayons**

p. 29 - Tempête de délibérations

p. 45 - En coup de vent



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction :
Christophe Blangero, Pierrette Coudert,
Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier,
Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet,
Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel
Mathieu, Marie-Claude et Christian
Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux,
Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et
Alain Pantel, Étienne Passebois, Michel
Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer,
Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :
Cette revue est distribuée gratuitement
aux administrés de Saint Andéol de
Clerguemort et de St Frézal de Ventalon
ainsi qu'aux résidents permanents de
Saint Maurice de Ventalon, du Pont de
Montvert et de Fraissinet de Lozère à
leur domicile sur les trois communes.
Pour un envoi à une autre adresse,
prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 20 euros/an

Abonnement de soutien :
25 euros/an et plus...
Chèques libellés à l'ordre de :
« mairie de St Frézal de Ventalon »,
et adressés à mairie de St Frézal de
Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution

Surprises en flagrant délire

Il paraît que la Lozère (48) partage avec l'Ariège (09) le privilège d'être le département le moins peuplé de France ; pourtant il semblerait que la Lozère gagne chaque année quelques habitants de plus : le creux de la vague est donc derrière elle.

J'ai le sentiment de faire partie d'une de ces petites vagues successives de nouveaux arrivants : les néos et par rapport aux néos de 1968, de 1978, de 1988, etc., je suis un néo de néo de néo, etc...
Et chacun, en arrivant dans ce pays à l'histoire et au relief tourmentés, va de surprise en surprise et cela provoque souvent une sensation d'euphorie :

- un accueil chaleureux, pas blasé du tout
- un accent un peu méridional, mais en plus tranquille
- à Mende l'unique feu rouge de tout le département (est-ce une légende?)
- le schiste, le granit et le calcaire/les Cévennes, la Lozère et les Causses
- les murs de pierre partout – plus pour soutenir la montagne et les bancels que pour séparer les habitants
- les catholiques – papistes/les protestants – parpaillots,
- les Belges, Néerlandais, Britanniques, Allemands, Suisses, Parisiens et Cévenols, tous heureux d'être ici
- le nombre incroyable d'activités qui vous sont proposées : la randonnée, les concerts, Cinéco, les journées chinoises, ...
- la présence impressionnante d'animaux peuplant ces montagnes : cerfs, chevreuils, blaireaux, oiseaux, insectes, couleuvres, chats, lièvres, chèvres, ânes, sangliers... plus nombreux que les chasseurs - pardon que les Lozériens...

Et dernière bonne surprise : un petit magazine à la couverture flashy qui vous apprend la vie de ce pays et de ses habitants sans tomber dans le « chat écrasé », ce magazine, vous l'avez entre les mains et on lui souhaite une vie aussi longue que les murs des bancels.

■

Jean POINSIGNON

Cévennes Mont Lozère : un territoire d'avenir



À l'heure où paraîtra ce numéro du VENT des BANCELS, le cent unième, chiffre au combien symbolique, les conseils municipaux nouvellement élus seront en place. Dans la foulée un nouveau conseil communautaire sera installé. Pour ma part j'ai fait le choix de ne pas être candidat à ce conseil communautaire.

Élu Maire de Saint Andéol en 1995 et président de la communauté de commune depuis sa création en 2004 il m'a semblé plus sage de passer le relais, la tâche n'étant pas de tous repos des forces neuves ne pourront être que bénéfiques. Je garderai un excellent souvenir de ces années consacrées à faire vivre les projets qui nous tiennent tant à cœur. Je profite Aussi de l'occasion pour adresser une pensée toute particulière aux élus qui ont participé à la création de notre communauté de communes, largement soutenu en cela par l'association de développement du canton qui a su animer et réaliser un diagnostic de territoire qui sert toujours de fil conducteur à nos actions. Sans cette volonté qu'en serait-il des projets que nous avons su réaliser?

Rendre notre territoire attractif au maintien et à l'accueil de population est le socle sur lequel s'est constituée notre communauté de communes, les projets réalisés ou en cours vont dans ce sens et sont les suivants :

SERVICES : (investissements et fonctionnement) mise en place du contrat enfance jeunesse avec l'association trait d'union (crèches, centre de loisirs) CEL (contrat éducatif local) création et fonctionnement de la cyber-base, maison de l'emploi, relais de service public, gendarmerie, poste (en projet)

LOGEMENTS : maison Odier maison de Marie, la Cure

TOURISME : office du tourisme, chemins de petite randonnée, chemin Stevenson, pont du Tarn, cascade de Runes, Randonnée Huguenote, sentier d'interprétation de la pierre à sèche l'Espinassas

ÉCONOMIE : Zone d'activités économiques à Mas Méjean, école de la pierre sèche à l'Espinassas, atelier logement à la Cure de Fraissinet, lieu d'accueil pour personnes en situation de handicaps au Prés du Moulin (projet).

AGRICULTURE : aide à la CUMA du mont Lozère (bâtiment, parc de contention), projet de valorisation de l'agriculture (châtaigneraie, visites de fermes, produits transformés) dans

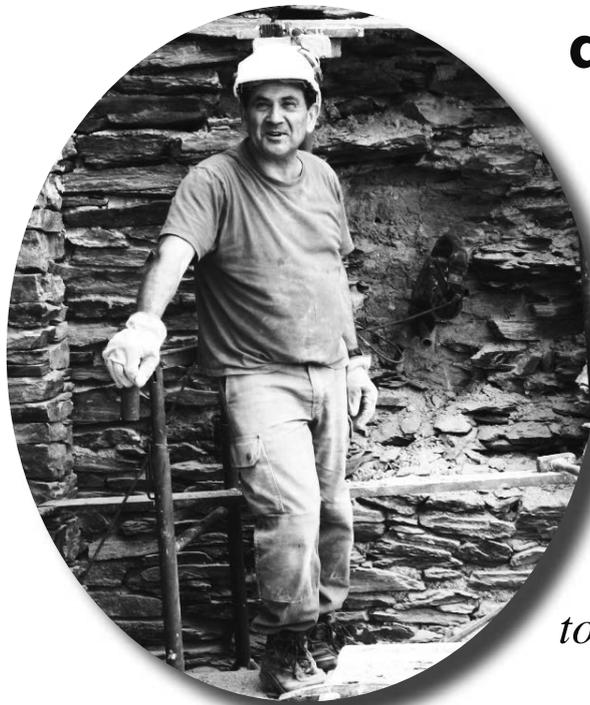
le cadre du syndicat intersyndical du Mont Lozère (SIS).

La communauté est aussi associée à d'autres partenaires dans le cadre de mutualisation de projets (Pays, Parc National, département, Gal...)

Voilà brièvement résumé le bilan du travail accompli par notre communauté, au regard de nos moyens, je pense que nous pouvons être fiers du résultat, la ligne est tracée, beaucoup reste à faire, mais je suis convaincu que le cap sera maintenu par la nouvelle équipe.

■
Daniel MATHIEU

Hommage à Jean-Claude LIEBER, Maire en exercice de Saint Frézal de Ventalon



*Cimetière de la famille LIEBER à
Vimbouches. Mercredi 26 février 2014.
Il faisait beau sur les Cévennes :
est-ce que le ciel ne voulait pas
ajouter à la tristesse des amis.
Est-ce qu'il fallait peut-être, malgré
tout, songer à l'espérance... ?*

« Hélas que j'en ai vu mourir de
jeunes hommes

« C'est le destin

« Il faut une proie au trépas

« Il faut que l'herbe tombe au tran-
chant des faucilles

« Il faut que dans le bal des folâtres
quadrilles

« Foulent des roses sous leurs pas...

Ce n'aurait pas dû être le destin de cet homme jeune, dynamique, plein d'allant et à qui, comme on dit dans la familiarité de nos montagnes « on aurait acheté la santé ». Et puis, il avait tant de choses à faire, pour lui, pour les siens, pour la collectivité qu'il dirigeait et pour laquelle, récemment, il avait envisagé de poursuivre son engagement.

Jean-Claude LIEBER est né à Rabat au Maroc le 13 avril 1950, son papa Heinz y avait une activité d'importance. Il nous a quitté en 2005 et repose ici dans la place tout à côté. Sa maman née Mireille HALFON vit encore à Nice, dans sa centième année.

La famille vient s'installer à Paris en 1965.

Jean-Claude va au lycée « Bufon ». Il aurait pu y croiser Alain VENTURA qui a fréquenté le même lycée, mais non, c'est à Saint Frézal qu'ils firent connaissance et devinrent amis. Il est bachelier à 18 ans. Il manifeste déjà des opinions arrêtées et participe aux événements de mai 1968.

Il rencontre Marie-Christine MOULIN à la fin de cette année. Ils poursuivent leurs études et deviennent professeurs d'histoire – géographie dans la région parisienne. Ils se marient à Paris en 1970.

Est-ce pour suivre la mode du moment et l'appel vers la campagne, toujours est-il qu'ils achètent une ruine à Vimbouches, qu'ils restaureront au fil des vacances scolaires.

La famille s'agrandit : Ronan naît en 1975, Aurélia en 1977.

En décembre 1978, ils rencontrent Julie et Jacques HUGON qui ont acquis une maison à Cessenades où ils sont installés. Puisqu'on n'est pas seuls, pourquoi ne pas suivre : Jean-Claude et Marie-Christine s'installeront définitivement à Vimbouches en juillet 1980. Mais il n'y a pas de lycée à Saint Frézal. Il faut donc trouver un autre moyen de subsistance. Courageusement, Jean-Claude effectue un stage en FPA et devient artisan plombier-chauffagiste ; Marie-Christine s'oriente vers l'apiculture.

Ils sont désireux de participer à la vie de la collectivité et Marie-Christine entre au conseil municipal en 1983.



Ce sera au tour de Jean-Claude en 1989. Leur activité professionnelle évolue : de l'artisanat on passe à l'agriculture et à l'activité de guide en moyenne montagne.

En 1989, la mairie a presque achevé la construction d'une maison communale, la partie atelier est inachevée : Jean-Claude et Jacques souhaitent aménager ce local et créer une institution : « Cévennes École de Vie ». Leur compétence en anglais leur permettra d'accueillir, pour les initier à la vie des Cévennes, bon nombre de jeunes gens et jeunes filles venus de tous les horizons : il nous est même arrivé de rencontrer « des figures qui n'avaient rien aux nôtres pareilles ».

En 1995, nouvelle orientation : Jean-Claude et Marie-Christine ont la possibilité de réintégrer leur activité initiale et les revoilà professeurs dans les collèges de la région.

L'activité dans la collectivité s'intensifie encore et Jean-Claude, après avoir été conseiller municipal, devient 1er adjoint en 2001, puis maire en 2008, continuant l'œuvre entreprise, mais ne manquant pas de marquer de sa personnalité et de sa volonté, ce nouveau mandat.

Va-t-il continuer ? Il hésite un peu puis, début décembre 2013, il se décide enfin : il y a encore beaucoup de chose à faire, il repart pour 2014.

Quelques jours de vacances avec Marie-Christine au soleil de la Caraïbe : plage, randonnées, découvertes d'un monde nouveau...

Au retour Jean-Claude est fatigué : rhume, bronchite ? Le docteur MALHERBE demande des analyses. C'est sérieux, il faut une visite à l'hôpital de Montpellier.

Et puis, tout va très vite, malgré le courage, la volonté, l'optimisme de l'un ; malgré la science et le dévouement des autres, arrive le 21 février fatal.

« La mort a des rigueurs à nulle autre pareille

« On a beau la prier

« La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles

« Et nous laisse accablés.

Dors en paix, Jean-Claude.

Tu as combattu le bon combat, tu as suivi la route avec courage, dans la dignité et dans l'honneur.

Ta famille : ton épouse, tes enfants, t'ont aimé passionnément ; nous tes amis, tes collègues qui t'avons fréquenté, qui avons travaillé avec toi, partageons les mêmes sentiments ; nous tous garderons ton souvenir et t'aimerons jusqu'à la fin des temps.

■ Étienne PASSEBOIS

Au nom des élus au conseil municipal.

Sont également intervenus au cours de cette cérémonie :

- Deux représentants du Collège de Saint-Étienne Vallée Française : ils ont insisté sur le témoignage d'anciens élèves dont certains, hors de France, avaient été informés par internet. Témoignage extrêmement fort pour des adolescents, à l'endroit d'un maître dont ont été célébrées les extraordinaires qualités de cœur et de compétence professionnelle. Pour terminer : « le Chant des Partisans ».

- La déléguée des Parents d'élèves de l'école de Saint Frézal au nom du personnel municipal.

- Un collègue parisien de Jean-Claude qui a dit avec chaleur un texte émouvant.

- Le frère aîné de Jean-Claude.

- Mme Valérie GOURDON, au nom des amis et voisins.

- M. Daniel MATHIEU Président de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

- M. SERVIÈRE, suppléant de Mme PANTEL Conseillère Générale et Régionale.

- Mme la Sous-Préfète de Florac en son nom propre et au nom de l'État.

- Un ami de Ronan au nom des enfants LIEBER.

- Marie-Christine évoquant les derniers mots prononcés par Jean-Claude.

Au revoir Jean-Claude Lieber

Mercredi 26 février, nous étions tous recueillis et émus, debouts dans l'herbe entourant sa tombe ouverte dans la lumière de Vimbouches.

Tous, la famille et les amis de Jean-Claude LIEBER, les représentants des corps constitués, de nombreux élus, les habitants de la commune de St Frézal et des communes voisines, nous nous sommes retrouvés nombreux pour dire un dernier adieu à Jean-Claude LIEBER, maire en exercice, décédé après quelques semaines de maladie.

Depuis les messages des anciens élèves du collège de St Étienne Vallée Française adressés à leur professeur jusqu'à ceux de sa famille en passant par ceux de Mme la Sous-Préfète et des élus du département et de la communauté de communes, des parents d'élèves, chacun a témoigné des qualités personnelles de Jean-Claude, homme accueillant, souriant, attentif aux autres. Tous ont aussi apprécié la qualité de ses engagements personnels, professionnels et publics.

On gardera en effet de Jean-Claude Lieber le souvenir d'un homme ouvert, droit, juste et travailleur. Dès l'installation de sa famille en Cévennes il a partagé avec Marie-Christine son épouse la conviction qu'une destinée personnelle et familiale allait de pair avec le souci du développement de tous. Et il a ainsi conjugué un parcours professionnel polyvalent avec la mise en œuvre de projets collectifs au service du pays qui l'accueillait. Ils ont créé avec quelques amis « Cévennes

École de Vie » : la mise en état d'un local communal, l'organisation d'une structure d'accueil de stagiaires à la découverte de notre région, permettant de développer des emplois nouveaux et contemporains.

On retrouve donc tout naturellement Jean Claude et Marie Christine dans le conseil municipal aux côtés d'Étienne PASSEBOIS, partageant la même politique de développement : faire de nos communes une terre d'accueil, y attirer de nouvelles populations permanentes en préservant l'école avec un enseignement et un accueil de qualité, en construisant de nouveaux logements et en soignant les services publics; faciliter aussi l'accueil saisonnier en ouvrant notamment les sentiers de la commune abandonnés depuis le jour où le facteur fut équipé d'une mobylette.

À la fin des mandats d'Étienne PASSEBOIS, Jean-Claude a pris la fonction de maire. On imagine mal lorsqu'on ne l'a pas partagé ce que représentent aujourd'hui les tâches d'un maire. Les deux adjoints et le personnel communal (Marie Christine aussi !) en ont pris leur part de courriers, de rencontres, de démarches nombreuses. Pour conduire le personnel communal notamment celui de l'école, pour chercher des ressources extérieures nécessaires au moindre projet, adduction, travaux routiers, construction, équipement « urbains », pour trouver les exécutants et vérifier leurs prestations. Pour réécrire et réenregistrer devant notaire les accords passés autrefois à l'amiable entre la commune et les particuliers. Et puis il y a à St Frézal le problème lancinant de l'approvisionnement en eau avec de nombreux captages soumis à de multiples analyses. Chacun de ces dossiers, qui peuvent rester ainsi ouverts des années, Jean-Claude les a abordés en équipe, avec intelligence, justice et ténacité.

Au conseil municipal, Jean-Claude évoquait souvent les efforts que lui réclamaient ses tâches fastidieuses, mais sans amertume, parfois même avec humour, comme pour réalimenter son énergie.

On peut sans doute attribuer à la qua-

lité de travail d'un maire le fait que les séances du conseil municipal ont réuni fréquemment l'ensemble des élus locaux. On peut aussi attribuer aux qualités personnelles de Jean-Claude la mobilisation d'une vingtaine d'administrés autour de membres du Conseil Municipal pour reconstruire dans un chantier collectif d'une journée, trois jours avant son inhumation, le mur du cimetière familial qui s'était effondré.

Encore merci Jean-Claude.

■
Maurice JEANNET



Il y a dans ce pays une chose rare. Une chose qui ne se révèle qu'en certaines occasions, qui sommeille dans l'ombre du temps qui passe, mais jaillit au grand jour lorsque les circonstances l'exigent. C'est ce qui fait l'essence de nos petites communautés, où tout le monde se connaît, s'apprécie, où nos vies s'entrecroisent sans que nous en prenions conscience. En cette funeste fin du mois de février, c'est la brutale disparition de Jean-Claude qui a révélé à bon nombre d'entre nous la place qu'il occupait dans la vie de ce pays. Pour certains c'est l'ami, presque le frère, pour d'autres l'homme public dévoué à la cause collective qui nous quittait. Devant l'adversité qui frappait notre famille, les liens se sont rassemblés, les énergies se sont réunies pour, dans un ultime adieu, témoigner que l'affection, la solidarité n'étaient pas que des mots.

Signe du destin, comme si la terre de Vimbouches ne voulait pas accueillir si prématurément la sépulture de celui qui l'aimait tant, le mur qui soutenait notre petit cimetière s'était effondré au début de son hospitalisation. C'est à l'initiative de ses plus proches collaborateurs qu'il fut décidé sans m'en avertir, que des bonnes volontés rassembleraient les pierres pour le reconstruire.

Il y en eut tant, des bonnes volontés, que le chantier qui devait durer plusieurs jours, s'acheva dans la journée. Quel émouvant symbole que ce mur en pierre sèche, magnifique, robuste, défiant le temps du haut de ses trois mètres !

Je voudrais adresser toute ma reconnaissance à ceux qui se sont révélés mes amis, à ce pays tout entier qui est à l'origine de si beaux gestes. C'est pour tout cela que Jean-Claude avait accepté de donner encore six ans de sa vie à la commune, pour ce pays qui n'a pu survivre et ne survivra que grâce à la solidarité. Ceux qui vont relever le déficit à sa place, méritent toute mon estime et mon affection.

■
Marie-Christine LIEBER



La forêt de Finiels

Singulier, le mont Lozère l'est bien avec ses belles crêtes dégagées! Ces espaces asylvatiques, maintenus en l'état par le pastoralisme, dominent une forêt dont l'histoire est mêlée à celle des habitants. Les plus anciens ont raconté avec plaisir, tels des pionniers, leur épopée de « reboiseurs ». L'administration a poursuivi le vaste chantier entrepris. Les premières plantations atteignent à présent l'âge mûr, celui de l'exploitation... Et après? L'avenir de cette forêt nous intéresse...

Quelques traits rapides de l'évolution

Comme le montrent les relevés palynologiques, ces terres lozéroises, presque exclusivement boisées au début de notre ère, sont déboisées en partie à l'époque romaine (installation humaine), puis au Moyen Âge, et plus tard, au gré de la croissance toujours plus forte de la population. Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, les moindres espaces sont utilisés en agriculture et lorsque la population est à son maximum, vers 1875, le pâturage répété rend les pentes vulnérables et ouvre la porte à une dangereuse érosion. Un phénomène qui n'affecte pas seulement le mont Lozère et qui conduit l'État français à voter la loi de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) de 1882, faisant suite à celles de 1860 et 1864. C'est dans ce cadre que les terres hautes de l'Aigoual, de la vallée du Lot, du Bougès font l'objet de reboisements, les arbres étant susceptibles de retenir avec leurs racines la terre sur les versants. Le mont Lozère, où la transhumance est encore bien active, ne fait alors l'objet d'aucune plantation.

Au tournant du siècle, de nombreux habitants quittent leurs villages, attirés par le travail à la mine et à la construction du réseau ferré, par le confort d'un salaire régulier... Cette saignée, accrue par la guerre de 14, s'accroît encore avec la déprise agricole irrémédiable. À partir du début des années 1930, de nouveaux projets se dessinent.

L'État devient acquéreur

Toutes ces terres hautes ne peuvent rester à l'abandon et l'État en devient acquéreur auprès de particuliers dont quelques gros propriétaires; il les confie aux Eaux et Forêts. Aux Bondons, le baron SÉGUIER cède à l'administration 263 ha en 1911 et les familles LAPIERRE, DE RETZ et BONHOMME 114 ha en 1937. Au Pont de Montvert, Monsieur DE ROUVILLE vend à l'État 715 ha en 1925. À Fraissinet de Lozère, ce sont les familles LESTRADE et BAZILLE, 348 ha en 1926, ALLIER 253 ha en 1937 et GUÉRIN 295 ha en 1939. Si l'on rajoute à cela des acquisitions plus modestes faites auprès de nombreuses familles au fil des années, on atteint les 2284 ha 61 ca qui constituent, sur les

parties hautes de ces trois communes, l'actuelle forêt domaniale de Finiels.

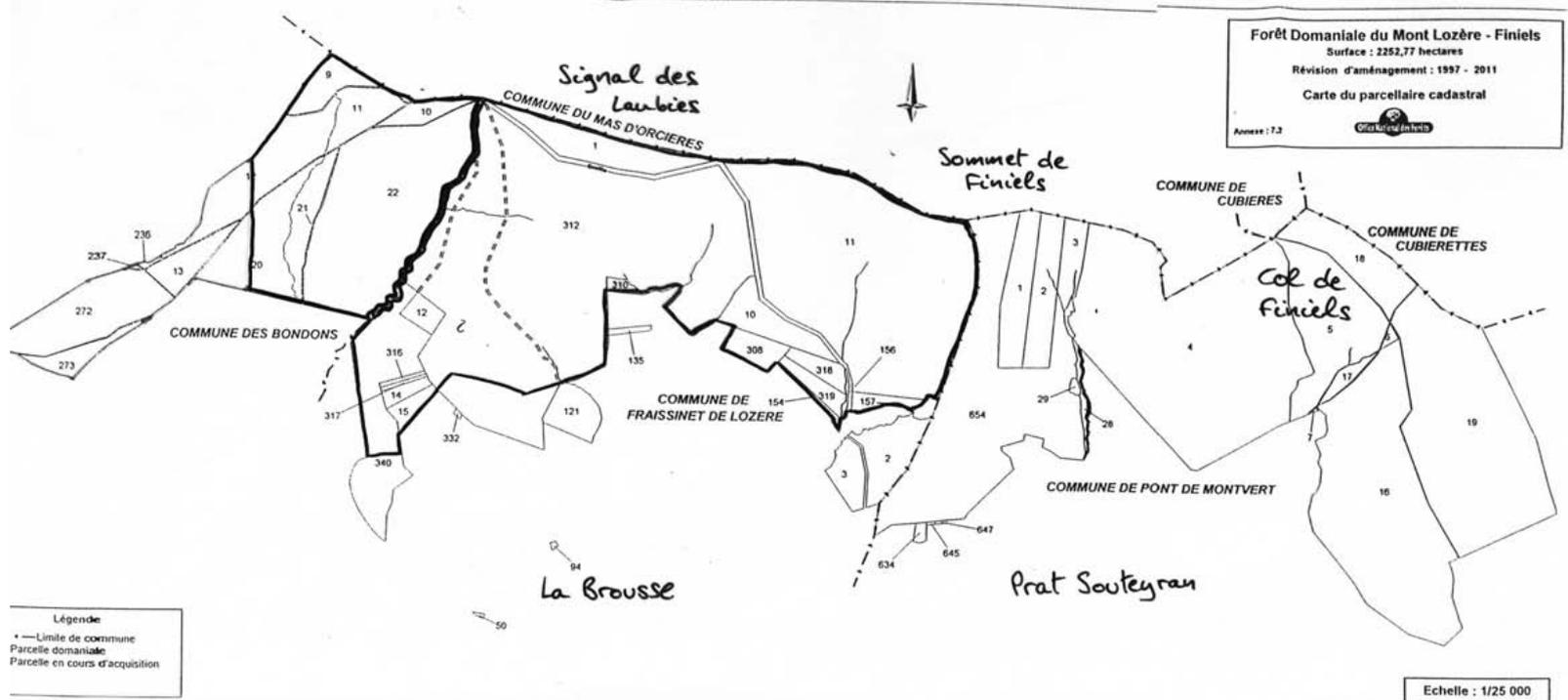
Voir ci-contre la carte des parcelles cadastrales qui constituent la forêt de Finiels

Mais que faire de toutes ces terres?

Le projet est de les reboiser. L'administration des Eaux et Forêts emploie alors, à la journée, de la main-d'œuvre locale en recherche de travail rémunérateur. Ces chantiers sont menés, il faut le reconnaître, un peu au coup par coup, sans grande unité ni une vraie vision d'ensemble. Ils permettent cependant de faire des travaux préparatoires, d'installer de 1936 à 1939 des plantations et des semis dans les zones les plus abritées, puis vers 1956 de mener d'autres essais et de compléter les boisements de 1936. Ils ont, pour sûr, laissé de nombreuses traces dans la mémoire des anciens du pays qui ont accepté de partager leurs souvenirs.

— Terres de Mme RETZ
 M^r BONHOMME
 M^r LAPERRÉ
 — Terres du Baron SEGUIER

— Terres de GUERIN
 BASILE
 + sectionnant (Allier)
 Terres de De ROUVILLE



Histoires de reboiseurs

Almir PANTEL avait 15 ans en 1928 et il a participé au marquage à la peinture des limites des propriétés des Eaux et Forêts, du clapas du ruisseau de Prat Souteyran jusqu'à l'Hopital. Il a travaillé au-dessus de Finiels et aidé, en amenant du fumier avec ses bœufs, à créer la pépinière qui était juste sous la baraque de Malleivière. Il a aussi travaillé à la construction de cette baraque. En 1936, il a planté des arbres avec son père, sa mère, ses sœurs et bien d'autres personnes des villages à l'entour. Ses 72 journées de travail à 22,50 f chacune lui ont permis d'acheter une paire de bœufs. Il se rappelle qu'il y avait parfois 300 personnes à la journée et que les pères de famille étaient mieux payés que les autres ouvriers.

Palmyre PANTEL parlait d'une période, celle de Léon BLUM, où il y avait de l'argent disponible pour les routes et les reboisements. Les travaux se faisaient au printemps et à l'automne.

Eugène MOLINES, de Racoules a travaillé en 1936 au chantier de la route de la colonie, puis à Font Bernard, à la construction de la baraque forestière du col de Finiels et en 1943 au reboisement de la Nasse de l'Homme. Les gens se rendaient au travail à pied, ce qui signifiait un réveil bien matinal. Eugène mettait 3 heures pour s'y rendre. À la fin, c'était le car Brignand qui menait les gens au chantier de Finiels.

André MAZOYER de Ruas était planteur occasionnel (à partir de 1936 à Finiels). Il se souvenait des départs à 4 heures du matin et aussi d'avoir acheté son vélo avec les 25 f de salaire journalier. Il n'avait pas non plus oublié qu'un jour, quelqu'un avait été renvoyé du chantier sous prétexte qu'il fallait laisser travailler ceux de Prat Souteyran qui en avaient davantage besoin.

Léon PANTEL allait lui aussi à pied en 1936, mais il ne partait jamais en même temps que son voisin Calixte avec qui il était fâché.



Marcel GAVALDA, toujours aussi passionné, interprétant la chanson du forestier, de sa propre composition



●●● Et, comme quoi le travail était bon à prendre pour tous, il y avait avec lui un dénommé Chevalier du Mazel qui avait le bac. Autre souvenir étonnant, ils avaient trouvé un nid d'au moins 60 vipères à la pépinière, seulement 2 avaient eu la vie sauve !

Palmyre MOLINES a participé au reboisement des Grandes Nasses en 1938 et à celui de Malleivière en 1944. Son épouse, Juliette MOLINES a travaillé à la pépinière de Finiels.

Eugène SERVIÈRE a planté en 1943 à la Nasse de l'Homme. Il se souvient que quelqu'un avait écrit sur la baraque en bois « le 8 novembre 1943, il fait froid ». Il rapporte que beaucoup plus tard, lorsqu'il travaillait à la plantation de la Croix de Berthel, hommes et femmes se côtoyaient dans les équipes de planteurs, ce qui n'était pas le cas en 1936, par exemple, où il n'y avait que des hommes

Daniel PUCHERAL a semé à la Nasse de l'Homme. Les arbres ont mis 4 ans à sortir, il a fallu remettre des graines par endroits.

Martin VIELZEUF a commencé dès l'âge de 14 ans avec le garde Alexandri, dans les Grandes Nasses et au cami ferrat.

Jean Paul ALLIER et Maurice PLAGNES ont travaillé à la Nasse de l'Homme. Ils plantaient. On les appelait les mousses, car ils étaient les plus petits, et le midi on les envoyait allumer le feu dans la cabane pour se réchauffer.

Robert CHAPELLE se souvient qu'il n'était autorisé à partir de la maison pour aller planter que si les vaches étaient traites.

Lucie MERSADIER a travaillé à la pépinière de la piste du Cros. Elle semait des graines de résineux ; pour cela, il fallait transporter les sacs de 5 kg, ils étaient lourds et peu commodes, aussi le semis n'était pas très régulier, « on en mettait plus au début qu'à la fin ». Elle a travaillé aussi à la pépinière de Champlong. Les plants n'étaient que des résineux qui étaient gardés un an ou plus, selon leur gros-

seur. Il fallait les arroser, les désherber, puis les arracher et les fagoter pour la plantation.

Paul CHAPELLE qui a planté le long de la piste du Cros et à Malleivière a beaucoup de souvenirs, notamment lorsqu'ils étaient une cinquantaine de personnes dans la baraque noire, serrés comme des sardines. « L'appel se faisait là le matin, et même si on venait à pied, il fallait être à l'heure. L'appel était mené par le garde PANTEL. Beaucoup le craignaient, il était très sévère. Après l'appel, on vous conduisait sur le chantier et les gens se mettaient en rang à 1,50 m de distance les uns des autres. Il y avait un chef de file.

C'était un travail d'équipe, on appelait ça une colle

Un jour, alors qu'on était plein de jeunes du Pont, le garde est venu nous dire d'aller plus vite, alors on a accéléré. Le chef de file avait dit de bien planter les arbres, car Pantel vérifiait s'ils tenaient. Le rythme s'est bien accéléré, mais des gens plus âgés n'arrivaient pas à suivre, alors on est venu nous dire de ralentir.



Discussion avec Gérard GRHUN autour de la baraque noire



À ce moment-là tout le monde travaillait, tout le monde était content, on chantait parfois dans les plantations. Pour la paye, on avait chacun son enveloppe. Beaucoup plantaient les pins avec une capote de la guerre de 14 ».

Jean LABEAUME, Vincent MAS et Louis SIMON étaient contremaîtres chez FAGES, ils ont eux aussi pris part à la mise en place de la forêt de Finiels en surveillant les travaux à la fin des années 1960 pour le compte d'une entreprise mandatée par l'ONF.

1964 - l'ONF remplace les Eaux et Forêts

En 1964, l'administration des Eaux et Forêts devient l'Office National des Forêts. La transhumance ovine continue à décroître de façon sensible. Les reboisements sont bien amorcés, mais le chantier est encore énorme. L'administration fait appel, de 1968 à 1975, à des entreprises pour réaliser les travaux de semis sur terrains nus et de plantations en complément des reboisements déjà en place.

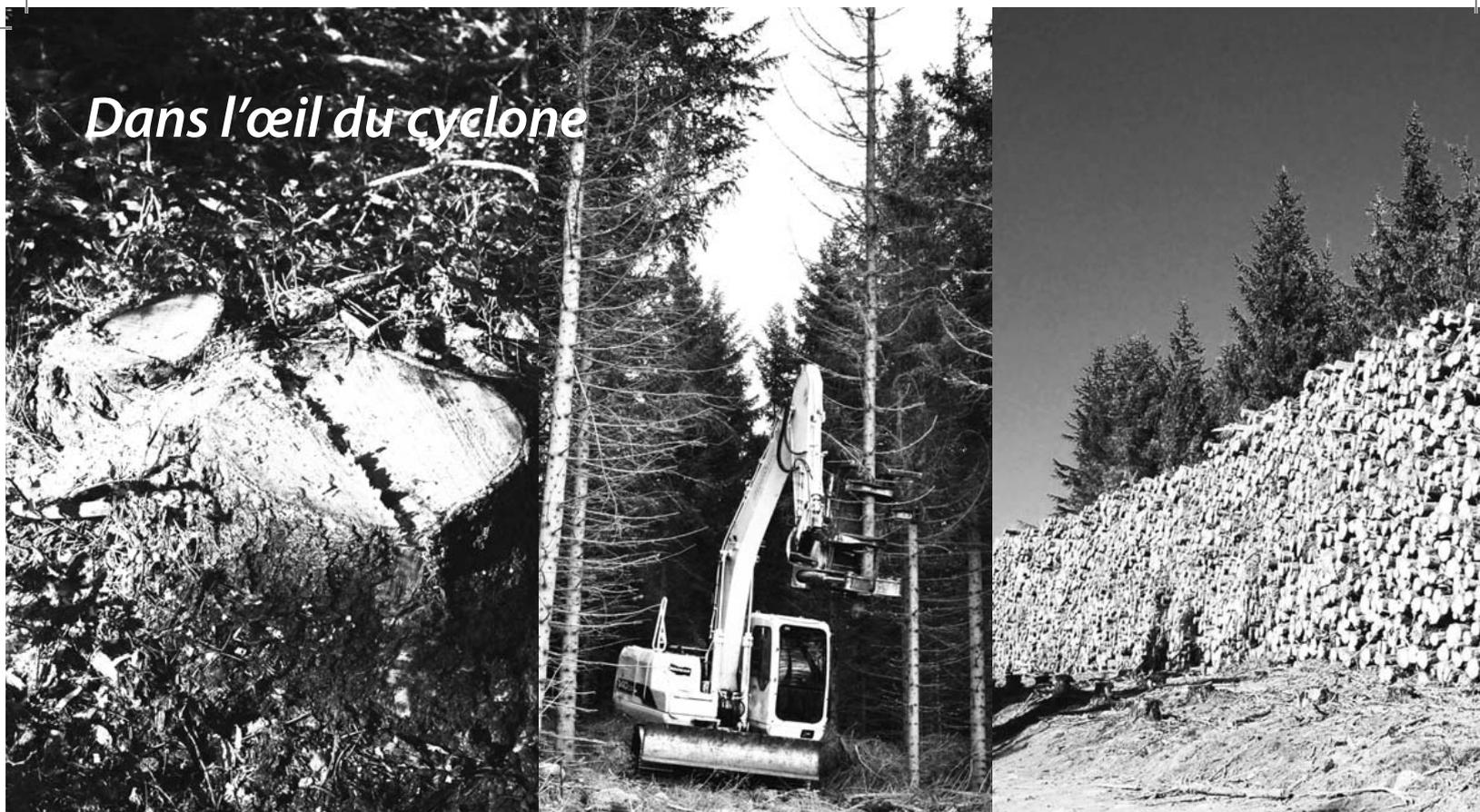
Les objectifs sont clairs. Ces travaux sont faits avec des moyens adaptés et étudiés sur l'ensemble du territoire. Trois zones sont définies : entre 1300 et 1350 m d'altitude, une zone de production avec des pins, des épicéas et quelques sapins; entre 1350 et 1500 m, une zone de protection avec des essences rustiques comme les pins à crochets et les pins mugho (ces derniers, mis par erreur); au-dessus de 1500 m, une zone asylvatique laissée en libre évolution, aucune espèce d'arbre n'étant adaptée aux conditions rigoureuses de ces lieux. On plante alors les mêmes essences que 30 ans plus tôt, mais elles bénéficient de l'ambiance forestière déjà installée. **Marcel GAVALDA** prend la direction du service départemental de l'ONF en 1967, venant du Maroc. Il se souvient avec amusement du mont Lozère chauve avec, de part et d'autre, le Goulet et le Bougès bien boisés, tel un dos de mulet avec ses deux bâtts. Il supervise, pour le compte de l'ONF, les opérations de reboisement du mont Lozère en collaboration avec les techniciens, **messieurs GÉVAUDAN et GAILLAC**.

Vient le temps de la gestion

L'installation de la forêt s'est égrenée sur plusieurs décennies, Sur ce versant du mont Lozère, eu égard à l'altitude, aux rudes conditions hivernales, à la nature du sol... la croissance des peuplements n'est pas des plus rapides. L'Office national des forêts est chargé de la gestion et pour ce faire, met en œuvre des plans d'aménagement successifs. Cela permet de se projeter dans l'avenir pour des périodes de 15 à 20 ans en général, et de pouvoir adapter régulièrement les choix de gestion. Lorsque l'ingénieur **Robert ISARD** arrive en Lozère en 1972, les vastes projets de reboisement sont pratiquement terminés. Il fait le suivi du premier plan. Chaque plan d'aménagement est réalisé en prenant en compte les attentes des divers utilisateurs de l'espace domanial, notamment les communes concernées et le PNC, avant d'être entériné par le Ministère de l'Agriculture.



Dans l'œil du cyclone



●●● Un 3ème plan d'aménagement

Actuellement la mise en œuvre du troisième plan d'aménagement démarre pour cet ensemble de 2252 ha, boisé à 70 % et situé en zone cœur du PNC, dont 635ha classés en zone Natura 2000. Ce plan a été préparé par Gérald GRHUN, technicien spécialisé à l'ONF. Il s'appuie sur une analyse des potentialités forestières, le recensement des richesses culturelles et patrimoniales naturelles, pour proposer des grandes orientations et les décliner en plan d'actions, selon les niveaux d'enjeux de production, d'enjeux sociaux et économiques (agricole et touristique), d'enjeux environnementaux et de protection contre les risques (glissement, érosion, incendie). Concrètement, cela se traduit par une volonté de produire du bois, améliorer les peuplements, rajeunir les plus vieux, diversifier les essences dans les parties basses; de protéger et travailler dans le sens paysager dans les parties intermédiaires; de maintenir la pelouse, zone d'intérêt patrimonial marquée en terme d'espèces et de milieux protégés dans la partie supérieure. Cette pelouse aux qualités paysagères, est maintenue en supprimant si besoin les arbres qui s'y installent naturellement.

Tous les aspects doivent être pris en compte. En matière environnementale, il y a des milieux intéressants comme les pelouses sommitales, les zones humides, les éboulis... Notons aussi des îlots de sénescence, bouquets d'arbres vieillissants laissés volontairement pour accroître la biodiversité (habitats liés aux stades terminaux des arbres, propices à l'installation de certaines familles d'insectes et de champignons). Il faut rajouter la fréquentation importante du public (ski et randonnée), la présence de captages d'eau potable, de pistes à entretenir voire à modifier pour des besoins d'exploitation, d'alimentation en eau... Et que dire du petit patrimoine : les chemins, les ponts... et les cabanes forestières qui ont répondu à un besoin devenu aujourd'hui obsolète. À présent ces infrastructures nécessitent un entretien onéreux et une responsabilité en matière de sécurité, et l'administration resserre ses moyens sur l'essentiel. Mais pour les habitants, elles ont un intérêt patrimonial. Des actions pourront peut-être être menées pour le maintien de ce patrimoine, dans le cadre de partenariats éventuels.

L'exploitation va marquer le nouveau plan

Le temps est venu pour cette forêt d'entrer en exploitation, en partie, ce pourquoi elle a été implantée avec beaucoup d'efforts. Les arbres les plus vieux, ceux plantés en 1936 dans les Grandes Nasses et autour de la baraque noire sont surtout des épicéas de 40 à 50 cm de diamètre et de 25 m de hauteur. Après une dernière coupe d'éclaircie, une régénération naturelle pourra démarrer. Dans les 15 ans à venir, la moitié de la forêt (1300 ha environ) sera parcourue par des coupes, soit à peu près 2000 m³ de bois prélevés chaque année. Le chantier est amorcé puisque durant l'été 2011, 50 ha couverts d'arbres de 12 m de hauteur en moyenne ont été traités en coupe mécanique, en layons, dans le Travers de l'homme et en dessous de la cabane de Mallevrière. Un chantier qui a beaucoup surpris par son ampleur, des montagnes de troncs cueillis comme des fleurs par une abatteuse !!! Et l'été 2013, tout aussi surprenants ont été, mais on ne fait pas une omelette sans casser des oeufs, les travaux de broyage des arbres en plaquettes et de transport dans des camions-bennes qui cheminaient vers le col dans d'immenses nuages de poussière, au grand dam des randonneurs. Quant à la dune



de stockage de copeaux sur le sectional de Cubières, elle a été, elle aussi d'un grand effet. En août 2013, les parcelles autour de la baraque noire ont également été éclaircies.

Une nouvelle physionomie

L'exploitation de la forêt, qu'elle soit en éclaircie manuelle ou mécanisée, va transformer le paysage forestier. Car, sous le couvert des épicéas et des pins, de nombreux feuillus ont pu s'installer. Tous ces petits sorbiers, bouleaux, érables et surtout hêtres qui ont besoin d'ombre pour pousser, sont en sous-étage. Ils s'affirmeront d'ici 15 ou 20 ans, au détriment des résineux dont les graines coloniseront d'autres espaces nus, en pleine lumière. La plus grande menace demeure le grand gibier, car cette colonisation est freinée par la dent des cervidés, avides des jeunes pousses de feuillus.

Cette forêt, sur le berceau de laquelle se sont penchés nos anciens, a remplacé peu à peu d'autres modes d'exploitation de ces hautes terres. Capable de changer la physionomie de la montagne, de tenir tête à la tourmente qui fait descendre moins de neige dans les

villages, elle s'est imposée au cours des années, avec ses intérêts et ses contraintes. Et, vous l'avez compris, elle nous réserve certainement encore d'autres visages. Mais nul ne peut les prédire, ignorant ce que seront les pratiques futures. Que seront les activités économiques de demain ? Qui aurait pu imaginer de broyer des arbres entiers pour en faire des plaquettes ? Une forêt pour servir l'homme ? N'en doutons pas. Cette forêt façonnée sera plus éternelle que l'homme qui l'a plantée et prendra complètement, en vieillissant, sa part de nature.

Odile RIVAL

** ce point a fait débat pour les pontois lors de la réunion de présentation du plan d'aménagement par G GRHUN invité par l'écomusée du mont Lozère le 17 septembre 2011 dans le cadre des journées du patrimoine.*

Sources :

Extraits de la collecte orale effectuée en 1997 par l'écomusée du mont Lozère auprès d'une centaine d'habitants des communes du versant sud du mont Lozère, repérés comme « reboiseurs du mont Lozère ». Journées de rencontre et d'échange avec « reboiseurs » et intervenants, à l'écomusée, autour de ce thème en 1997, et le 17 09 2013 avec la présentation du 3ème plan d'aménagement de la forêt de Finiels, en salle et sur le terrain, par Gérald GRHUN aménageur à l'ONF et chargé de ce travail.



L'atelier-hangar de l'Espinas pignon ouest (photo de gauche) et bardage bois terminé (photo de droite)

Il y a eu comme un déclic, une énergie libérée. L'arrivée de cette école a relancé les projets de l'Espinas qui étaient un peu en sommeil. Ça nous a poussé à faire des travaux, embaucher une animatrice pour faire face à nos nouvelles obligations. Personnellement je trouve que l'arrivée des A.B.P.S a provoqué une ouverture de notre lieu l'Espinas. Il a pris une dimension de lieu de rencontre, de rendez-vous, de passages. C'est ce que j'espérais depuis longtemps. À l'arrivée je trouve ce bâtiment grand, beau, intégré et fonctionnel. Avec un regret : celui de n'avoir pu choisir une entreprise artisanale pour construire une charpente taillée à la main. Les exigences des délais, nous ont poussés à choisir une entreprise industrielle.

Je trouve important la transmission des savoir-faire, et la visibilité de leurs exemples. Lors des choix des entreprises pour les travaux de la partie haute de l'Espinas, je défendrai le choix d'une vraie charpente artisanale cévenole. L'Espinas lieu de vie doit être aussi un exemple.

Marc DOMBRE, président des A.B.P.S. de 2002 à 2013.

Nous avons créé, en 2002, l'association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (A.B.P.S.) à la suite d'un voyage d'étude sur la pierre

sèche dans l'île de Majorque, organisé par Didier LECUYER au nom du P.N.C. Ce voyage a réuni des maçons, des élus et des associatifs du patrimoine. Nous y avons découvert une école de la pierre sèche (créée par des fonds européens) qui formait des jeunes chômeurs à cette technique. Ils reconstruisaient des murs de terrasses d'oliviers et des murs de soutènement de routes et de chemins. C'était passionnant, ce fut pour nous un choc !

Nous avons les mêmes données en Cévennes : un patrimoine pierre sèche qui se dégrade très vite, le savoir-faire presque perdu, des paysages qui se détruisent et quelques pratiquants de la pierre isolés dans leur coin.

Ce voyage nous a fait découvrir que nous étions plusieurs artisans maçons à pratiquer la pierre sèche conscients de ses vertus, et désireux de transmettre cette technique. Nous avons donc créé notre association. Nous avons écrit une charte pour éviter les égarements, et très vite exprimer que notre souhait le plus grand serait de créer une école de la pierre sèche en Cévennes ! Nous partions de zéro, mais nous avons envie de tenter cette aventure !

Nous avons fait des actions de sensibilisation, des stages de formation, mais nous butions sur la montagne administrative. Nous avons, alors, embauché Cathie O'NEILL en 2006. Acte déclencheur qui nous a permis de passer concrètement à la construction de l'école. Nous avons, entre autre, pu

devenir une association de formation habilitée à délivrer un diplôme national (le C.Q.P. pierre sèche).

Il nous manquait un lieu bâti et couvert pour être une vraie école : **c'est fait à L'Espinas!** Pour moi ce hangar/atelier est quelque chose de magnifique. C'est le début de cette école tant désirée. C'est le résultat de 12 ans de travail où nous sommes restés toujours solidaires. Si nous voulons développer la pierre sèche, il faut ouvrir les marchés et bien sûr former des jeunes à ce travail ! J'ai toujours eu cette idée de transmission, même dans mon entreprise. Transmettre est pour moi un devoir et surtout un plaisir. Nous avons envie de transmettre ce que l'on aime et que la chaîne du savoir-faire ne se rompe pas. C'est vrai pour la pierre sèche, comme pour la lauze ou la charpente. Avec cet atelier, nous sommes arrivés à une étape. Il faut continuer comme une tache d'huile !

Thomas BRASSEUR, président des A.B.P.S. depuis 2013.

La construction de ce bâtiment est une première étape très importante dans l'histoire de la création de l'école professionnelle de la pierre sèche à L'Espinas. Tous nos partenaires ont soutenus ce projet, c'est une reconnaissance de notre travail, cela fait chaud au cœur !





Évaluation du Certificat qualifiant Pierre Sèche (C.Q.P.)

●●● Il nous permet d'y organiser formations et passages d'examen quelle que soit la météo !

Cet atelier nous invite à poursuivre nos efforts en vue des constructions en amont de la route, qui complèteront l'ensemble de la construction de l'école.

Cela fait 20 ans que je pratique la pierre sèche. J'ai commencé seul dans mon coin et en regardant cette construction je mesure le chemin parcouru.

L'école de la pierre sèche permettra de montrer publiquement que c'est une vraie technique au service d'un vrai métier s'appuyant sur un vrai marché.

En tant qu'habitant ; je suis heureux de la dynamique créée à l'Espinas par cette construction et les activités qu'elle engendre. Le « Bistro » est passé du fantasme à la réalité.

Nous avons, maintenant, ce toit de grande dimension, à nous d'être imaginatifs !

Cathie O'NEILL, animatrice et coordinatrice de l'association A.B.P.S.

Nous cherchions un lieu où centrer nos activités et y construire l'ancien projet de l'association : une école professionnelle de la pierre sèche.

Plusieurs communes nous ont fait des propositions, mais aucune ne présentait les atouts que possédait l'Espinas. Depuis plusieurs années nous y animons des stages de formation (entre autres avec les contrats verts) et la mise en place d'une formation professionnelle diplômante : le C.Q.P. Pierre sèche. Nous nous y sentions bien. Les relations avec la commune et la communauté de commune étaient bonnes. Nous étions déjà un peu chez nous ! Nous avons décidé d'y rester.

Pour démarrer notre projet d'école, nous avons commandé une pré-étude architecturale, pour savoir si nos besoins et les coûts de restauration pouvaient être en accord avec la réhabilitation des ruines de l'Espinas.

Une étape importante a été franchie en novembre 2011. Nous avons décidé de réunir tous les partenaires et financeurs potentiels lors d'une rencontre mémorable à l'Espinas. Nous voulions leur donner l'envie d'investir dans notre projet. Étaient réunis les représentants : de la région LR, de l'état (préfecture), du conseil général Lozère, du P.N.C., du pays Cévennes, du GAL Cévennes (Europe), le maire de St-Andéol, le président de la CC, la conseillère générale du Pont de Montvert et les membres du C.A. des A.B.P.S.

Par chance ce jour-là se déroulait sur le site une évaluation du C.Q.P. Les jeunes bâtisseurs en action ont donné une image en grandeur réelle de ce que pouvait être l'école de la pierre sèche que nous leur demandions de financer. Nous avons pu étudier sur place le potentiel du projet ainsi que l'ampleur des travaux à réaliser. Le grand soleil du jour et la beauté des points de vue de l'Espinas ont, sans doute aidé ces invités du jour à être séduits par notre projet d'école.

Assez rapidement nous avons, avec la secrétaire de la C.C, déposé les dossiers de financement fin 2012.



Les partenaires se sont tous engagés à la hauteur de ce que nous leur demandions, ce qui est remarquable.

La C.C, maître d'ouvrage, a engagé un architecte et le hangar atelier a pu être réalisé fin 2013.

La restauration des ruines en amont de la route sera la deuxième phase des travaux (prévue en 2014) et le tout sera couronné par la création d'un sentier d'interprétation qui permettra aux visiteurs de découvrir tous les aspects des constructions en pierres sèches.

Il faut souligner le partenariat positif du P.N.C. dont l'accord était indispensable à la réalisation d'un projet économique au sein du cœur du parc.

C'est pour moi une belle aventure. Je trouve très positive notre installation à l'Espinas. Nous avons trouvé un site extraordinaire : un espace, une vue superbe, le patrimoine, la nature, la géologie sont tous présents. Nous avons été très bien accueillis. Quand le : « bien venu » est chaleureux, j'ai plus de facilités pour monter un projet de cette taille.

Pour évoquer une sensation personnelle à mon arrivée à l'Espinas, je peux dire que j'ai ressenti des énergies positives qui m'ont grandement motivée. Cela venait du lieu, des gens et de tout le travail fait en amont.

L'école de la pierre sèche participe à faire revivre ce hameau, cela donne un sens supplémentaire à notre travail. Vivement son entière installation qui suivra l'achèvement des travaux.

Bruno Durand, artisan et formateur pierre sèche à Vialas.

J'ai très vite eu l'intuition et compris que le développement de la filière pierre sèche ne pourrait pas se faire sans l'existence d'une véritable école dédiée à cette technique.

Pendant une dizaine d'années, avec mes collègues artisans, nous avons animé une école nomade, au gré des sites et des chantiers. Il y a 4 ans nous avons obtenu la création d'un diplôme national : le C.Q.P. Pierre sèche. Il devenait alors impératif d'avoir un

lieu fixe et couvert pour assurer formations et passages d'examen à l'abri des soucis météorologiques.

Nous avons, avec la mairie de St-Andéol de Clerguemort et la communauté de commune du Pont de Monvert, choisi de nous installer sur le site de l'Espinas.

Le plus urgent pour nous fut la construction du hangar-atelier. C'est un beau bâtiment, nous en sommes fiers, il est en harmonie avec l'esprit de notre association.

Je suis particulièrement heureux du choix du site de l'Espinas qui est un lieu attractif. Nos stagiaires, nos visiteurs, nos amis sont « Épatés » et en tombent très souvent « amoureux » ! C'est un atout pour les activités de l'école et ses développements. Une école d'ingénieurs de Lyon nous a déjà contactés en proposant de créer dans notre école une antenne de recherche pour leurs étudiants intéressés par la technique de la pierre sèche.

Il y a, autour de l'Espinas, sur tout le territoire des « Grandes Cévennes » un patrimoine bâti riche, varié et souvent en mauvais état. C'est une chance, car cela justifie





Intérieur du hangar atelier lors de l'évaluation du C.Q.P. Pierre sèche

●●● l'école et la remise au goût du jour de cette technique de la construction en pierre sèche.

Nous espérons pouvoir diversifier les possibilités de métiers qu'offrent nos formations. Nous voulons donner un apprentissage technique « pointu » permettant aux ouvriers formés de réaliser des ouvrages sophistiqués, audacieux, et pourquoi pas artistiques. Apprendre au milieu de la nature et dans la montagne aide à faire travailler l'imagination et la créativité. Notre atelier est important, mais le site de son implantation l'est plus encore !

Depuis que nous dispensons des formations, je me rends compte des grandes qualités, techniques et humaines, des stagiaires professionnels. Je n'aurais jamais imaginé qu'il existait autant de jeunes passionnés par cette activité. C'est pour moi une motivation à travailler sur cette école et ses développements.

Les stagiaires restent en contact avec nous, par des échanges techniques et amicaux. Nous pouvons compter sur eux. Cela a créé un réseau très fort : les A.B.P.S. C'en est même émouvant.

Matthieu DOLLFUS, architecte du Parc National des Cévennes.

École de la pierre sèche à l'Espinas dans le cœur du PNC.

Le parc national est l'institution réputée censeur du territoire. Le caractère que je préfère dans ma mission est plutôt celle du soutien à la vie. Aider habitants et personnes morales à avancer en gardant l'attention maximale à ce qu'il reste à préserver dans le bâti vernaculaire, de la maisonnée, à savoir, les paysages bâti, les maçonneries de pierres, la charpente-couverture, les enduits, les menuiseries (uniquement intérieures) et la ferronnerie. Le reste appartient strictement au monde contemporain fait de normes techniques et aujourd'hui énergétiques qui sont fondées, mais qui étouffent aussi petit à petit et définitivement la main artisanale. Le projet de l'école aurait pu se trouver ailleurs, à l'autre bout du pays dans le piedmont. Il est aujourd'hui en plein cœur des hautes Cévennes, en balcon sur la Méditerranée comme une vitrine du passé et du futur de la maisonnée rurale. Et surtout visage d'un présent

qui doit pour moi regarder aussi vers l'ouest et le territoire classé au patrimoine de l'UNESCO pour être une partie (très importante et solide) d'un axe sur les métiers de la pierre qui vont des bancels et leur vent, aux murs des constructions et à leur toiture qui parlent de bois et de lauzes (schisteuses et calcaires). Alors le retentissement quotidien de l'équipe sur place se fera dans le temps long du pays proche vers les territoires lointains.

Témoignages recueillis par Roland MOUSQUÈS

ABPS

Pour plus d'informations :
Cathie O'NEILL,
coordinatrice des ABPS au:
04 66 32 58 47/06 32 08 84 67
ou par email à :
abpscevennes@orange.fr

La châtaigne, sa place dans la nourriture des Cévenols ⁽¹⁾

Du 11ème au 13ème siècle, dont les historiens ont depuis longtemps admis qu'ils furent les siècles des progrès agricoles et de l'essor démographique en Europe, l'Église et une seigneurie terrienne se sont emparées de nouvelles terres, créé des manses (domaines agricoles) et entrepris le grand défrichement. De nombreux écrits en attestent.



Chaque nouveau défrichement consacre la fondation d'églises et de nouveaux lieux fortifiés où une seigneurie foncière s'établit. En Cévennes, c'est l'époque où les mas et les hameaux commencent à ponctuer les versants pentus et boisés. Ces paysans colons bénéficient ainsi d'une double protection spirituelle et militaire. Une fois pourvus d'une terre dont ils jouissent de façon peu à peu héréditaire en tant que locataires perpétuels, ils s'attellent sur plusieurs générations à la construction de terrasses, d'où il résulte un espace de terre plane, labourable et irrigable pour parer à leurs besoins vivriers les plus pressés : arboriculture, culture des céréales, potagers, culture de la vigne, en constituent la base.

Ici l'exploitation directe semble en effet avoir été la règle. Il s'agit de petits exploitants tenant leur terre de seigneurs laïcs contre une redevance appelée cens. On tient là l'un des traits du caractère cévenol et peut-être l'explication du déploiement d'un territoire agricole dans nos montagnes. En effet les seigneurs ne pouvant mettre en fermage, autant à cause du relief accidenté que du caractère ingrat du sol, ont abandonné la propriété réelle à leurs tenanciers qui devaient gagner de l'espace et le conserver au prix d'un terrible effort. Cette appropriation de l'espace explique en partie la mentalité cévenole, chaque petit paysan s'installant à son compte sur quelques hectares fait progresser, grâce à la construction de terrasses, son ager au dépend de terrains incultes à cause de la pente.

Sachant qu'il est sûr de pouvoir transmettre ses terres à son héritier, le paysan est motivé pour accroître sa capacité foncière. Parallèlement la châtaigneraie amène un essor démographique sans précédent à la fin du 17ème siècle.

En effet la panacée des régions de moyennes montagnes du bassin méditerranéen où les versants sont terrassés pour cultiver, le levain de la croissance aura été la vigne et surtout le châtaignier, arbre fruitier cultivé de manière extensive qui va assurer aux paysans une stabilité économique et frumentaire. À coup de « plantades », les cévenols l'introduisent greffé en de nombreuses variétés dès le 15ème siècle partout où c'est possible, sur d'anciennes forêts de chênes. Au 18ème siècle, après quatre siècles de plantation extensive,



la châtaigneraie atteint son amplitude maximum sur des sols terrassés ou non. Elle est d'emblée associée aux cultures d'autosubsistance déjà en place, phénomène nommé dans le monde méditerranéen « *Coltura promiscua* ». On y retrouve toujours en effet plusieurs cultures associées sur une même parcelle. Sous le châtaignier on peut semer du seigle, mettre en prairie. Des pruniers, des pommiers, des vignes lui sont adjoints.

Car le châtaignier n'est pas l'unique culture, loin s'en faut comme le montrent les compoix cévenols (ancêtres du cadastre) datant du 17^{ème} siècle : il existait en effet, appartenant à l'habitat, de nombreux labours pour les céréales, des jardins potagers, des étendues de vignes et de treilles adossées aux faïsses, des fruitiers divers, des prés, etc. Vue de loin par un regard étranger, cette diversité ne parvient pas cependant à percer la frondaison de l'immense verger qui avait fini par constituer de son point de vue un paysage monolithique.

Or dans l'intimité de cette paysannerie, dans le pré carré du mas, le cévenol a tout sous la main pour boire son vin, manger du vrai pain, de la viande (porc, volailles), du sucre à travers le miel de ses ruches, des fruits sécables tels que la prune, la figue, la noix, la noisette. La plus grande quantité des châtaignes fraîches est mangée in situ dans le verger par le cochon, la brebis et la chèvre. Les châtaignes séchées dans la clède constituent aussi une part de la nourriture des bêtes dans leur étable durant l'hiver et une partie du printemps.

Si l'homme ne se nourrit pas exclusivement de châtaignes, le cochon en revanche prend un kilo par jour grâce à elles ! Le porc a joué un si grand rôle qu'on avait l'habitude de dire « un ortal san puorc, tout l'an es mort » (une maison sans cochon, toute l'année on y meurt de faim) ou encore « voudrié lou porc et, mai l'argent » (qui est l'équivalent de « il voudrait le beurre et l'argent du beurre »).

Ce dernier dicton traduit bien l'hésitation entre le consommer ou le vendre.

Nos voisins corréziens qui le monnayait à prix d'or disaient aussi « *lou ganhou* ». On l'appelait aussi *lou moussur*, « le monsieur ». Et même « *lou ministre* » !

Le reste de la récolte de châtaignes est vendu et écoulé sur les marchés et dans les foires locales.

On a conclu aussi que les nombreux échanges en châtaignes blanches constituaient la preuve d'une monoculture et d'un plat unique ! Or cela prouve seulement que l'excédent de la denrée la plus produite est écoulé comme monnaie d'échange.

La châtaigne ne pouvait être l'unique source du régime alimentaire du cévenol. Contrairement au genre humain, celui-ci n'était donc pas omnivore !? Cette image d'Épinal ne résiste, ni à l'examen des sources, ni au simple bon sens. Certes nos ancêtres en mangeaient quand c'était la saison ou aux périodes de « vaches maigres », comme les normands croquaient leurs pommes ou les faisaient cuire au four. Certes ils savaient déguster, pendant les longs hivers où il n'y a pas de légumes primeurs, le typique bouillon fait de châtaignes sèches et de lait de chèvre, mais qui a mangé ce plat « *estoufarel* » (bourratif) sait qu'aucun ventre ne peut résister longtemps à un tel régime.

Hormis le bajanat (soupe de châtaigne sèches) et les diverses cuissons du fruit frais (châtaignes bouillies ou cuites au feu au moyen d'une poêle trouée), l'absence de spécialités culinaires à base de farine de châtaigne doit aussi nous interroger. Pourquoi tant de mets dérivés du fruit en Corse et pourquoi cette carence en Cévennes ? Certainement parce que le régime alimentaire du cévenol devait être à peu près celui des languedociens, c'est-à-dire à base de soupe de légumes et de lard, de pain et de vin.

Comme le bas Languedoc s'est consacré majoritairement au vignoble, la montagne cévenole a choisi de faire de la châtaigne.

Les échanges entre le haut et le bas Languedoc ont assuré aux Cévennes



autosuffisantes, mais castanéicoles une place centrale, le lieu d'échange et de contact entre le pays du laitage et le pays du vin et du grain. Qui a dit qu'habiter nos pénibles versants n'avait que des inconvénients ? Comme le disait ma grand' mère « mieux vaut paraître maigre que trop opulent ! »



Laurent AIGLON

Article paru dans le bulletin d'information et d'échange « Le Lien » publié par l'association 'du céfédé à la ligne verte » et reproduit ici grâce à l'aimable autorisation de l'auteur, M. L. AIGLON et du Directeur de publication M. G. BENOIT.

*(1) Note de E. PASSEBOIS :
Ce qui est dit dans ce très intéressant
texte est certainement peu conforme
aux réalités de 2014!*





Une nouvelle offre thématique à l'Office du Tourisme

En 2012 l'Office de Tourisme a développé une mini librairie, cette offre n'existant plus dans un commerce du canton (hors livres d'occasions sur la commune de Vialas).

D'une part, nous avons élargi, la gamme de livres dans les thématiques fortes comme les Camisards ou les menhirs qui sont déjà demandées par les visiteurs, et d'autre part nous avons enrichi notre sélection de littérature et de livres grands formats :

Un large choix de romans poche et polars ont fait leur entrée à l'Office de Tourisme, mais aussi de beaux livres de photographie et de nature, histoires des environs, patrimoine vernaculaire ainsi qu'un rayon enfant. Tous ont créé la surprise chez nos visiteurs, qui ont apprécié la qualité de l'offre.

Vous y trouverez notamment les dernières publications des éditions Alcide, comme le superbe « Atlas des Camisards » préfacé par Philippe JOUTARD, ou le « Cévennes Aériennes » sorti cet hiver, qui font de magnifiques cadeaux pour découvrir l'histoire et les paysages de la région.

Dans un répertoire plus léger, n'hésitez pas à venir nous voir pour découvrir des auteurs nordiques de policiers chez les poches de Babel Noir, ou les publications de talents du village tel que l'adaptation en Bande Dessinée du « Voyage avec un âne dans les Cévennes », ou encore notre nouvel arrivage de livres pour enfant de l'édition nîmoise « Grandir ».

Nous sommes aussi à la disposition des habitants et des visiteurs pour échanger et élargir l'offre de l'Office de Tourisme en commandant de nouveaux titres.

N'hésitez pas à nous rendre visite régulièrement pour découvrir toutes nos nouveautés.

Office du tourisme cantonal
«Cévennes mont Lozère»

Office de Tourisme
des Cévennes
au mont Lozère

www.cevennes-montlozere.com

48 220 Le Pont de Montvert

04 66 45 81 94



Ici la France

Je l'ai raconté par ailleurs, cela m'avait mis hors de moi et de rage j'avais jeté par-dessus bord le plateau métallique dans lequel on nous avait servi notre repas.

Un ancien d'Algérie, avec lequel j'ai pris contact via Internet, m'a envoyé la photo de cette jetée et de cette inscription. De six mois mon aîné, lui n'avait découvert l'inscription qu'après moi, car il avait effectué 14 mois en métropole avant de rejoindre le théâtre des opérations de « maintien de l'ordre ». Oui c'est ainsi qu'on désignait ce que plus tard on a avoué être une guerre, la guerre d'Algérie.

Avec le recul on mesure combien les autorités civiles et militaires n'avaient pas préparé les Européens d'Algérie à l'issue pourtant prévisible. Deux ans avant le cessez-le-feu, on entretenait encore la fiction d'une Algérie française.

Fiction lourde de conséquences pour la suite. On a conditionné les Pieds Noirs à l'idée qu'il n'y avait d'autre avenir pour eux que dans la perpétuation du colonialisme lequel avait débuté en 1830 avec le débarquement à Sidi-Ferruch et s'était maintenu par la force, y compris militaire, jusque-là.

Que ce colonialisme ait été par nature source d'injustices et de révolte n'était pas reconnu.

Les rapports entre les communautés, entachés au mieux de condescendance, mais le plus souvent de racisme, faisaient des autochtones des gens que la logique des choses maintenait dans une manière d'apartheid.

En France aussi on avait entretenu l'illusion que nous apportions là-bas « la civilisation ».

L'École laïque elle-même avait joué sa partition dans ce concert même si des voix s'étaient élevées pour réclamer l'égalité entre les citoyens d'Algérie, qu'ils soient d'origine européenne ou maghrébine.

À Oran nous étions donc en France affirmait l'inscription sur la jetée du port ! Pourtant dès 1959 DE GAULLE avait déjà lâché le mot « d'autodétermination » pour la plus grande colère d'ailleurs des Européens d'Algérie. Oui, on ne leur avait vraiment offert aucune alternative, en tout cas pas celle de rester dans un pays, qui était celui où ils vivaient, si celui-ci devait accéder à l'indépendance.

À partir de là s'est déroulé un enchaînement d'actes désespérés parmi lesquels, outre la semaine des barricades à Alger, s'inscrit la tentative de

putsch des généraux félons en avril 1961 puis le déchaînement de violences qui a caractérisé l'action de l'OAS.

On connaît la suite, particulièrement ce qu'ont été les événements du 5 juillet 1962 à Oran.

ICI LA FRANCE disait l'inscription sur la jetée ! Il eut à coup sûr été préférable d'engager le dialogue sur d'autres bases. Mais le colonialisme n'est que le fruit du capitalisme et à vrai dire ceux qui le justifient encore aujourd'hui sont cohérents avec leur acceptation d'un tel système dans lequel « la raison du plus fort est toujours la meilleure ». Sauf que... l'histoire a tranché !

Jacques CROS





L'autre desfís èra de causr lo despart de la presa ; de preferència, un endrech ont l'aiga es puslèu apasinada mas sovent caliá bastir, assolada dins lo riu, una paret per amassar e retenir l'aiga. Aquí caliá anticipar, pensar a las pluèjarassas primaverentas o autonencas que coflan los rius, carrejant las pèiras e rosegant las broas del besal. Tot aquel trabalh èra l'òbra dels vilatgeses, d'una comunitat que d'annadas durent avián entretegut l'obratge, jorn aprèp jorn, tranadas aprèp tranadas.

Uei, pas entretegutadas o mens entretegutadas, la majièra part son traucadas, desrancadas, qualque còp petassadas. Lo mond es pas pus aquí per las entreteguer mas demòra encara per país de mond dinamic que s'amassa lo temps d'una boada per restaura aquel patrimòni.

Se passejatz per aquí, podètz ne descobrir qualques unas arrapadas sus las broas del Galadet : la presa del Mazel (3 km), sus la broas de Tarn : la de Mas Camarga (1,5 km), la de Vialanòva (2,5 km), la de Felgieròlas (3 km), la del Merlet (3 km), la de la Veissière (1,5km), la del campage del Pont (1km), la de Salièjas (6,5 km) ; sus lo valat de la Brossa, las de Fraissinet (3 km), sus lo Gardon, la del Grenièr (2,6 km) e la de Roma (1,2 km).

L'autre défi était de choisir l'endroit du captage, de préférence un endroit où l'eau est plus calme. Là, on bâtissait, bien ancré dans le lit du cours d'eau, un mur qui permettrait de retenir l'eau ; il fallait même anticiper, penser aux pluies diluviennes du printemps ou de l'automne qui faisaient gonfler les ruisseaux, charriant des pierres et érodant les berges. Tout ce travail était l'œuvre des villageois, de la communauté qui des années durant ont assuré ces ouvrages tant dans leur structure que dans leur fonctionnement jour après jour, tornades après tornades.

Aujourd'hui plus ou moins entretenues, la plus grande partie d'entre elles est détériorée, éboulée. Les gens ne sont plus là aussi nombreux, mais il existe tout de même des gens dynamiques qui au cours de l'année trouvent le temps, voire le plaisir de les remettre en état.

Si vous vous promenez par ici, vous pouvez découvrir sur les berges du Galadet (Ruisseau de Mongros) la prise du Mazel (3 km) ; sur le Tarn, celle de Mas Camargue (1,5 km), celle de Villeneuve (2,5 km), celle de Felgerolles (3 km), celle du Merlet (3 km), celle de la Vaissière (1,2 km), celle de Giliaou (1,2 km), celle de Salièges (6,5 km) ; sur les berges du ruisseau de la Brousse, celles de Fraissinet (3 km) ; sur le Gardon, celle du Grenier (2,6 km), de Rome (1,2 km).



●●● *Las Cevenas, elas son mai lo país dels trencats e de las paissières.*

Los trencats qu'èran coma de muralhetas de pèiras plantadas qu'empachavan las aigas de davalar las penjarassas mas que las menavan menimosament al riu en seguissent los traverses de galís.

Las paissières, elas, son des retengudas d'aigas, sostenudas per un paret asolada al lièch del riu e apiejadas a las broas, un endrech pron estrech. Son bastidas amb de pèiras de sinistra drechas, levadas, cognetadas, plan tançadas ; la darrièra sisa facha amb de pèiras platas permetiá de far lo ligan. Aital las pluèjadas de la prima e de l'auton durent, l'obratge resistissiá. D'aquel biais, las aigas salvatjas vesian lor vam copat e lo temps de se reprendre, una segonda passiera las esperava.

Al fial del temps, un gravàs s'esclapava capmont e capval, un gorguet faïçonat per lo rajolís s'espompiá. Aital l'aiga retenguda seguiá una presa que la menava dins las gorgas per asagar las pradarias, los òrts, per far virar un, dos, tres molins (blat, òrdi, noses) coma lo del Salson sus lo Gardon. E s'abètz l'escasença de passar a Sant-Maurici de Ventalhon podrètz descobrir sus lo valat del vilatge, dos cent mestres durent, quatre paissières d'arreu et de parets de sostenement ; un travalh remirable qu'a resistit a las aiganhadas.

Les Cévennes, elles sont le pays des « trencats » et des « paissières »

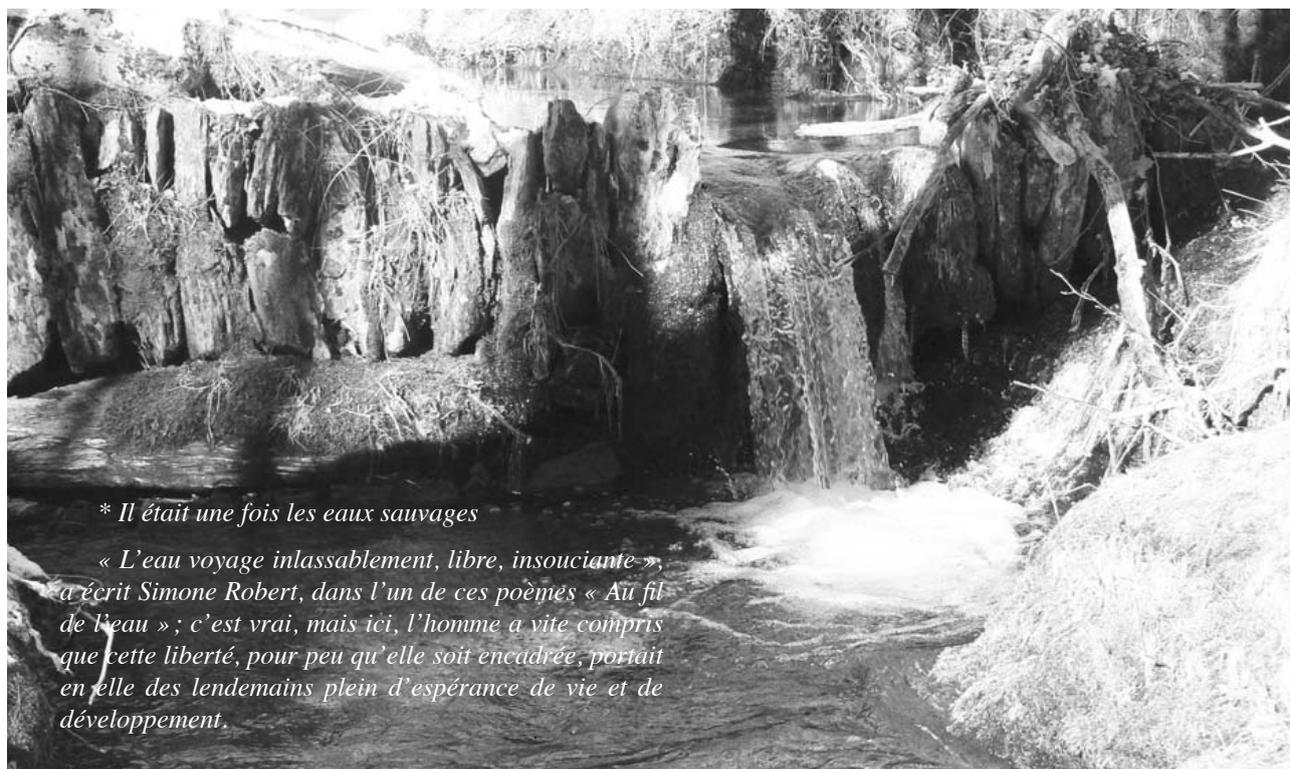
Les « trencats » qui sont des voies d'eau, soutenues côté aval par une sorte de muret avec des pierres plantées qui empêchent les eaux de dévaler les raides versants et qui les amènent tranquillement vers le cours d'eau.

Les « paissières » sont des retenues d'eau, soutenues par un mur dont les fondations sont encrées dans le lit du ruisseau et appuyées aux berges. Elles sont bâties à l'aide de pierres de schiste, placées verticalement, serrées, coincées ; la dernière strate, faite à l'aide de pierres plus grosses permet de faire le lien. Ainsi lors des pluies printanières ou automnales, l'ouvrage résistait.

Ainsi les eaux sauvages voyaient leur élan atténué jusqu'à une suivante qui les attendait. Au fil du temps, une petite gravière s'installait en amont du mur alors qu'en aval un marigot creusé par l'écoulement des eaux prenait de l'importance. L'eau retenue suivait une prise qui la conduisait dans des gourgues (sorte de bassins) à partir desquelles on arrosait les prés et les jardins, on faisait tourner un, deux, trois moulins (blé, orge perlé, noix), dont celui du Salson sur le Gardon.

Et si vous avez l'occasion de passer à Saint-Maurice de Ventalou, vous pourrez découvrir sur le ruisseau du village, sur deux cent mètres environ, quatre « paissières » consécutives et des murs de soutènement ; un travail remarquable qui a résisté à tous les caprices de l'eau.

Alain PANTEL



* Il était une fois les eaux sauvages

« L'eau voyage inlassablement, libre, insouciant », a écrit Simone Robert, dans l'un de ces poèmes « Au fil de l'eau » ; c'est vrai, mais ici, l'homme a vite compris que cette liberté, pour peu qu'elle soit encadrée, portait en elle des lendemains plein d'espérance de vie et de développement.

L'attentat

Yasmina KHADRA, roman, Le Seuil 2005.

Amine JAARI chirurgien renommé de Tel-Aviv, né en Palestine, naturalisé israélien, un grand-père chef de tribu et un père artiste qui, un jour, a dit à son fils : « Rappelle-toi ceci, il n'y a rien au-dessus de la vie... Et ta vie n'est pas au-dessus de celle des autres. »

Ce jour-là à l'hôpital, tout est calme. Amine se dirige vers la cantine auprès de Kim, une jeune femme médecin à laquelle le lie une solide amitié. « Soudain une formidable explosion fait vibrer les murs et tintinnabuler les vitres. »

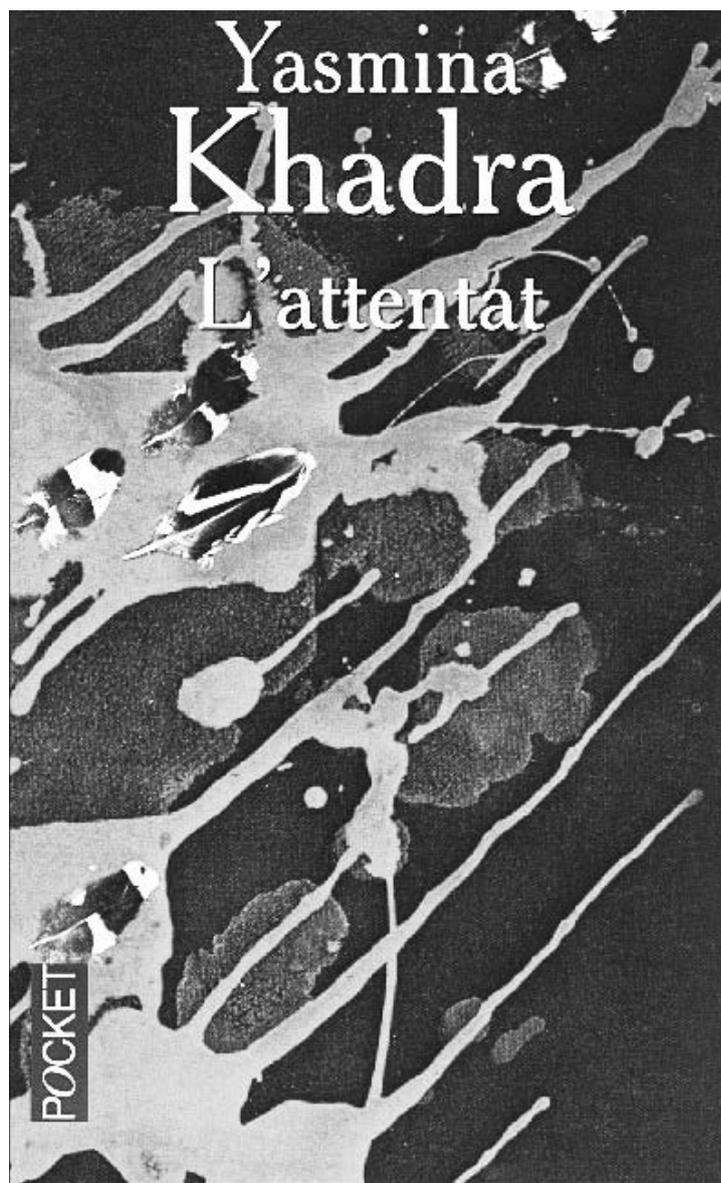
Bientôt les ambulances vont arriver et le hall des urgences se transformer en champ de bataille. « Je ne veux pas qu'un Arabe me touche. Plutôt crever », dit une voix.

Bilan de l'attentat : une centaine de blessés, dix-neuf décès dont onze écoliers qui fêtaient l'anniversaire d'un camarade.

Après des heures éprouvantes passées à opérer, à soulager, à communiquer avec les familles, le docteur JAARI rentre chez lui. Son épouse Silhem partie chez sa grand-mère n'est toujours pas rentrée, il avale un léger repas puis va tenter de trouver le sommeil. Réveillé en sursaut par le policier Naveed, un ami, il apprend qu'il doit revenir à l'hôpital immédiatement. La raison ? Il l'ignore. Arrivé sur place, il ressent une impression étrange. Après un silence, la réalité se dévoile brutalement : il doit reconnaître le cadavre d'une femme, vraisemblablement... la sienne ! Le corps est déchiqueté, le visage étrangement intact. Le choc est terrible, moment d'incrédulité, moment de doute : comment accepter l'indicible quand le ciel vous tombe sur la tête ? Une belle maison, des relations, des voyages, un couple modèle, amoureux : « Ma femme islamiste ? Et depuis quand, tiens ?... C'était une femme de son temps. Elle aimait voyager et nager, siroter sa citronnade sur la terrasse des crèmeries et était trop fière de ses cheveux pour les cacher sous un foulard. » Les souvenirs affluent : « Elle était rayonnante dans sa robe blanche ce soir-là, Silhem... Le lac semblait s'inspirer de sa fraîcheur pour accueillir celle de la nuit... Elle était ce que la vie pouvait m'offrir de plus beau. »

Mais voilà, la réalité est là, glaçante : « l'être que je chérissais le plus au monde s'était fait exploser dans un restaurant aussi bourré de gosses qu'elle de dynamite. »

Déterminé, le docteur Amine JAARI va entreprendre une quête semée d'embûches et de dangers, mais dont nul ne saurait le détourner. « Je veux savoir qui a endoctriné ma femme, qui l'a bardée d'explosifs et envoyée au casse-pipe. »



À Bethléem, où il a décidé de se rendre, la ville est envahie de réfugiés entassés dans des taudis. Ici, la gangrène de l'islamisme a fait son œuvre. Il se heurtera à des hommes fanatisés, gardiens de la mosquée et de l'imam, le cheikh MARWAN, véritable gourou qui enflamme les foules, fascine les fidèles et dont il apparaît qu'il a dû bénir Silhem la veille même de l'attentat. Il suivra aussi, mais avec succès, la piste d'Adel en Palestine, ce neveu devenu intégriste et prêt, lui aussi, à passer à l'acte. C'est lui qui a multiplié les visites à Silhem, en l'absence de son époux, et l'a conduite à devenir kamikaze. Lui-même se prépare au statut de martyr. Le joyeux garçon d'hier n'est plus.

*

Mais qu'était-il donc arrivé à Silhem qui ne se pliait pas aux cinq prières rituelles et faisait seulement le rama-dan ?

●●●

●●● « Elle avait grandi du côté des opprimés, orpheline et arabe dans un monde qui ne pardonne ni à l'un ni à l'autre ?

« Elle portait en elle une blessure.

« Il a suffi d'un simple petit dé clic pour réveiller la bête qui sommeillait en elle.

« Mais qu'est-ce donc que cette haine secrète, dissimulée et qui explose un jour en un acte barbare, monstrueux ? »

Cependant Amine a découvert en Palestine un autre pays que celui de son enfance : une terre meurtrie où la violence nourrit la violence. « À Tel-Aviv j'étais sur une autre planète. Mes œillères me cachaient l'essentiel du drame qui ronge mon pays. » Ici des gamins défient les chars israéliens, des miliciens ont l'arme à la ceinture, le garçon d'hier aux yeux rieurs se jette aujourd'hui, muni d'une ceinture d'explosifs, sur un poste de contrôle ennemi. Immédiatement, des maisons sont rasées. Un peu plus tard le cheikh MARWAN sera la cible d'un drone, mais il ne sera pas la seule victime.

« J'escalade le talus, monte sur la crête ; c'était mon mirador au temps des guerres heureuses. Aujourd'hui... une muraille hideuse s'insurge incongrûment contre mon ciel d'autrefois, si obscène que les chiens préfèrent lever la patte sur les ronces plutôt qu'à ses pieds. »

Mais à deux pas d'ici, un vieux sage, Juif de Palestine, s'étonne d'entendre Amine JAARI l'Arabe israélien réciter des versets d'Isaïe. Puis il dit : « Tout Juif de Palestine est un peu arabe et aucun Arabe d'Israël ne peut prétendre ne pas être un peu juif. »

Alors pourquoi tant de haine ? Ici à Janin le sourire des martyrs est placardé à chaque coin de rue. Amine n'a rien à voir avec eux. Lui est un homme de paix, un humaniste.

« Pour moi, la seule vérité qui compte est celle qui m'aidera un jour à me reprendre en main et à retrouver mes patients. Car l'unique combat en quoi je crois... est celui du chirurgien que je suis et qui consiste à réinventer la vie là où la mort a choisi d'opérer. »

L'auteur, né dans le sud algérien en 1955 a été officier dans l'armée de son pays. Devenu écrivain sous un pseudonyme, il fait figure d'humaniste. Son œuvre est un hommage à la langue française. L'attentat est un livre dur, éclairant, humain.

Simone CROS-ALLIER

Baïonnette aux crayons

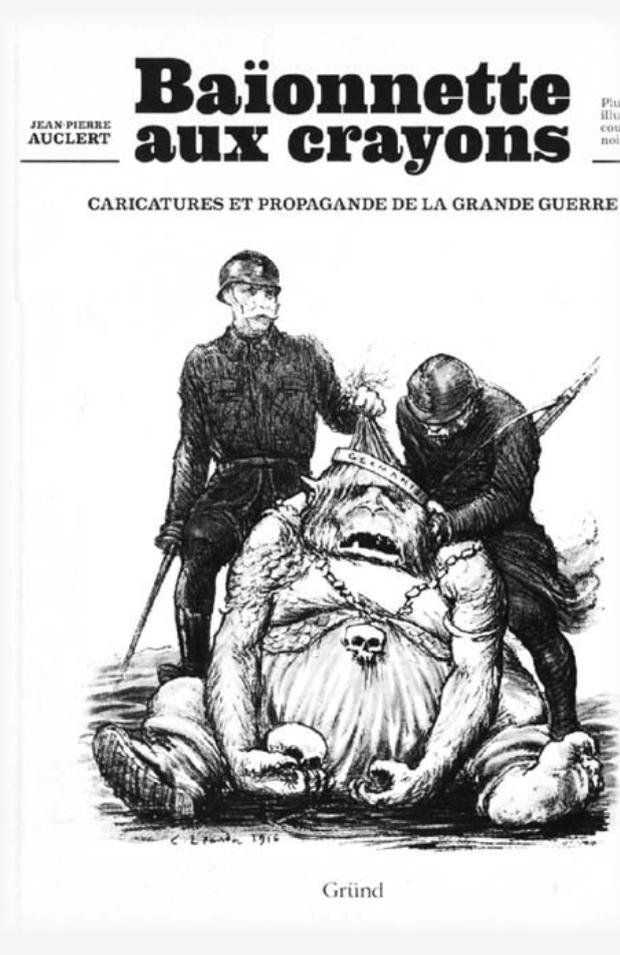
Jean-Pierre AUCLERT,
publié aux éditions Gründ.

Cet ouvrage de caricatures de propagande durant la 1ère guerre mondiale a été réalisé par Jean-Pierre AUCLERT et publié aux éditions Gründ.

On y voit surtout des attaques féroces contre les allemands mais y figurent aussi les représentants de tous les belligérants : autrichiens, hongrois, italiens, turcs, japonais, américains, britanniques... le pape même est « croqué ».

La qualité du dessin et la férocité des messages ne peuvent être qu'à l'image des événements qui se sont déroulés à cette époque où « au menu existait un plat unique : la mort... Il fut servi à discrétion ».

Étienne PASSEBOIS



Fraissinet de Lozère conseil municipal 4 décembre 2014

Présents : MOLINES Dominique, THOYER Jean-Marie, ALLIER Jean-Pierre, LION Marie, COMMANDRÉ Yves, COMMANDRÉ Paul, MAZOYER Thierry, ROURE Gilbert. Excusés : DURAND Eugène, BJORNSON LANGEN Nils, FOLCHER Christelle

Secrétaire de séance : Marie LION.

Le compte rendu du dernier conseil est adopté.

Point sur les travaux

- Captages du mont Lozère : tout est terminé.
- Racoules : mur refait, goudronnage réalisé - La Brousse : élargissement réussi. Le raccordement en eau de la maison de D. Daudé est à venir.

- Finialettes : Entrée du village repris. Pour le chemin, marché non finalisé, travaux reportés au printemps.

- Fraissinet : réunion pour la station d'épuration (Agence de l'eau, SAGE, DDT, CG, pas d'élus présents). Le contrat pluri-annuel PAOT (plans d'action opérationnel territorialisé) entre DDT-SAGE-Agence de l'eau, non encore signé pour 2013. Subvention probable à 70 %. Recalibrage probable de l'épandage à la baisse (car les résidents secondaires ne sont pas à comptabiliser comme les résidents principaux). Nouvelle demande de devis à faire aux deux entrepreneurs sollici-

tés. Maison de Marie : crépi de la partie professionnelle fini, crépi du logement en cours. - RD35 : plantations d'une quinzaine d'arbres réalisées, glissières de sécurité posées.

- Fête cantonale des enfants : Le spectacle/goûter d'hiver se fait sur Fraissinet cette année. Budget : environ 400 € (spectacle+goûter). Date : samedi après-midi (8/2 ou 22/3, 15 h 30). Lieu : salle polyvalente du Pont de Montvert. Spectacle à chercher. Commission de travail : Jean-Marie THOYER, Marie LION, Jean-Pierre ALLIER.

- Les restes à réaliser et des opérations d'ordre sont votés.

- Infos de la communauté de commune

- remplacement de la secrétaire. Élodie MARTIN, habitante de Fraissinet a été retenue; - gendarmerie : appels d'offres lancés, travaux en 2014. - Atelier ABPS à l'Espinassinière fini; - ZA de Mas Méjean bien avancée (3 lots)

- Cure au Pont de Montvert : La poste a demandé la possibilité d'utiliser le bas (accès handicapé réglementaire, garage facilité des voitures, local plus pratique).

- Logements vacants de la Brousse : une demande par M. ABIER du Viala (logement du bas).

- Tarification de l'eau (voir extrait du registre, tarif de l'eau 2014) : pour être en règle, l'abonnement du compteur d'eau passe de 35,80 € à 40 €. Pas d'augmentation du prix au m³ de l'eau. Une redevance de 500 € est instituée pour les

constructions en zone d'assainissement collectif

- Remboursement de M. Grassin pour son lot de la ZA : contrat rompu, mais la commune accepte le remboursement de 1808 €.

- Adhésion à la charte du PnC : Le texte de la « charte approuvée » est disponible en mairie. Le conseil regrette d'avoir à se prononcer sur l'adhésion de la commune, seulement quelques semaines avant les élections municipales.

Questions diverses :

- Dons : de 1000 € à la commune par René ROUVIÈRE. Un tableau de la cascade de Rûnes offert par Alain Pantel.

Déneigement : il n'y a plus obligation du permis PL pour conduire le chasse-neige. Laurent PLAGNES (matin) + Rudy BOISSIER (après-midi) + Thierry MAZOYER (journée) + Alain MOLINES (sur le bas de la commune en cas de coup dur). Demande d'augmentation de 10 % du tarif d'intervention acceptée. Un vrai plan de déneigement écrit est à programmer l'an prochain !

- Trous de Fonpadelles : nouvelle lettre du maire de Fraissinet au maire des Bondons.

- Suite à la lecture de la lettre de Gilbert et Monique AYRAL, un nouveau courrier sera envoyé à France Telecom. Et un projet sera porté à la communauté de commune, avec menace de non-paiement des factures.

- Règlement du SPANC (assainissement) accessible sur le site internet de la commune.

- Chemin des Clauses : carte à éditer sur 3 ou 4 panneaux, balisage et 2 portillons pour passer les clôtures à réaliser. Commission tourisme à prévoir début janvier.

- Four du Viala : demande d'1,5 m de balustrade sur le chemin..

- ONF : politique sur les zones forestières : la location des bois aux agriculteurs rapporte plus que l'exploitation forestière + proposition de travailler sur le chemin du Coulet (jusqu'à l'étable de D. DAUDÉ). - 3 ampoules restent à changer sur 3 lampadaires de la rue du 11 novembre, pour réduire la consommation et homogénéiser l'éclairage.

- Délibération pour un CHIC (centre hospitalier intercantonal) pour sauver les 87 emplois de Marvejols en péril sans une fusion des hôpitaux Mende/Marvejols et clinique.

Fraissinet de Lozère conseil municipal 21 janvier 2014

Présents : MOLINES Dominique, ALLIER Jean-Pierre, COMMANDRÉ Yves, COMMANDRÉ Paul, MAZOYER Thierry, ROURE Gilbert, DURAND Eugène, BJORNSON LANGEN Nils, FOLCHER Christelle. Excusés ayant donné pouvoir de vote : THOYER Jean-Marie ; LION Marie
Secrétaire de séance : Gilbert ROURE

Le compte rendu du dernier conseil est adopté.

- Spectacle organisé par notre commune pour les enfants de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère : Il aura lieu à l'écomusée le samedi 8 février à 15 h 30 avec un spectacle de Marc LEMMONIER. Les membres du Conseil qui le peuvent sont invités à préparer un gâteau (boissons commandées par la Mairie. Présence, vers 14 h, de quelques personnes, souhaitée).

- Périmètre de Protection des captages du Mont Lozère : L'ONF a revu à la baisse ces prétentions (location annuelle ramenée de 1610 à 500 €). Le Conseil trouve trop cher cette location et va tenter de faire baisser encore cette proposition.

- Point sur l'alimentation en eau du bétail à Runes : L'ASTAF étudie le projet.

- Chantier de jeunes international : Sur proposition de Clémence MALLET, il est accepté le principe d'un camp de 3 semaines en juin 2014 avec 8 à 10 jeunes. La participation de la commune est de 3000 € + 50 € d'adhésion + hébergement et encadrement. Les travaux consisteront à réparer les deux béals de Fraissinet et nettoyer la cure.

Les travaux

- Souches de cheminées de la cure : les zincs ont été changé. Le crépis et solins seront fait au printemps.

- Maison de Marie ; le chantier avance (menuiseries extérieures finies, crépis fini, cloisons, gaines et plomberies faites, chapes d'enro-

bage des gaines faites, ferronnerie en cours ainsi que les carrelages.

- Gendarmerie du Pont de Montvert : les appels d'offres sont fructueux (9 % en dessous de l'estimation qui s'élève à 750 000 € HT.

- Le raccordement en eau de la maison de D. DAUDÉ est en cours..

- Le raccordement de la moyenne tension en souterrain est fait ces jours-ci. (Runes, Fraissinet, Le Fageas, Finialettes, Pont sans Eau et tout l'est de la Commune, y compris le toit solaire de Fraissinet).

- Station d'épuration de Fraissinet : la reconsultation des deux entreprises Galta et AB travaux est lancée. Pour le financement tout n'est pas à ce jour réglé.

- La peinture des « dos d'ânes » sera faite prochainement.

- Emprunt sur les travaux de Finialettes : Sur proposition de la Caisse d'Épargne, le prêt à taux variable consenti est transformé en un prêt à taux fixe à 1.47 % d'intérêt annuel.

- Modification des 3 éclairages à l'entrée du Pont (rue du 11 novembre) : devis et étude technique demandés au SDEE

- Charte du Parc : Après débat le conseil adhère au volet territorial de la charte du Parc National des Cévennes par 7 pour, 2 contre et 2 abstentions

- Vente du lot n° 2 à la ZA à Martin M : cette vente est acceptée à l'unanimité au prix de 7 €/m² (sup : 904 m²).

- Taxe d'habitation sur les logements vacants : Cette

taxe est instituée à l'unanimité.

- Logements vacants de la Brousse : C'est finalement M TENANT Pierre et son épouse qui prennent le logement de l'école de la Brousse (bas).

- Cours d'alphabétisation : un cours est mis en place sur le Pont pour 10 personnes, dont 2 de notre commune. Le Conseil accepte de financer 200 € pour ses cours, mais souhaiterait que les associations assurent ce genre de prestation.

- Problèmes récurrent de dysfonctionnement des lignes Orange ; lecture est faite du courrier d'Isabelle SERVIÈRE. La commune réécrit à Orange pour dénoncer le manque d'entretien des lignes.

- Redécoupage cantonal : Après débat le Conseil décide à l'unanimité de ne pas délibérer.

- Un repas du Conseil Municipal aura lieu le 7 mars 2014



Présents : Alain JAFFARD, Catherine BLACLARD, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Albert DOUCHY, Maurice PLAGNES, Stéphane MAURIN, Yves ELIE LAURENT.

Excusées : Maryse BRÉS, Delphine DESNAUD, Rachel CAYRAC

Invités : Sophie PANTEL,

Jean Paul VELAY

Secrétaire de séance :
Albert DOUCHY

- Approbation du compte rendu du CM d'août
- PNC :

Alain JAFFARD, Sophie PANTEL et Jean Paul VELAY font l'état des lieux des relations tendues avec le PNC concernant la réorganisation des massifs.

En effet le PNC est en train de réformer, de réorganiser les agents sur le territoire. Le projet initial du PNC est d'établir la totalité de l'antenne opérationnelle (y compris le poste de l'écomusée qui est celui d'Odile RIVAL) de notre massif du Mont Lozère à Génolhac, avec la suppression de l'antenne de Saint Étienne du Valdonnez.

Suite à de nombreuses négociations, les élus (Conseillère Générale et Commune du Pont, Fraissinet, St Maurice avec le soutien de la communauté de communes) ont réussi à obtenir que le Pont soit une antenne complémentaire de Génolhac. Le conseil Municipal prend acte de cette décision de création d'une antenne au Pont qui comprendrait le poste de l'Écomusée et 3 gardes sur les deux ans à venir. Au-delà, l'engagement du PNC serait : le poste de l'Écomusée et 15 % de l'effectif total des gardes du Parc basé au Pont de Montvert.

Le Conseil Municipal réaffirme toutefois son incompréhension sur le choix de positionnement à Génolhac et estime que le choix aurait dû, au regard, de la géographie de la zone cœur,

des enjeux et critères objectifs, se porter sur le secteur du Pont avec une éventuelle antenne avancée à Génolhac. En effet qu'il s'agisse de centralité par rapport à la zone cœur, de situations des hameaux bâtis ou de dossiers agricoles, tout plaide pour un positionnement fort dans le secteur du Pont de Montvert avec poste de l'écomusée, le technicien agricole et 3 gardes moniteurs. Le Conseil estime donc que les engagements au-delà des 2 ans ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Le PNC souhaite également, dans le cadre d'un plan immobilier global :

- installer l'antenne qu'il propose dans les locaux de la maison du Mont Lozère en réaménageant l'espace qui lui appartient au sein de l'écomusée.
- se séparer de certains éléments de son patrimoine immobilier (Estournal et ancienne pisciculture).

Les locaux de la maison du Mont Lozère semblent inadaptés pour le positionnement de l'antenne, ce qui laisse craindre à la municipalité un désengagement à terme du PNC. Un tel projet est par ailleurs susceptible de remettre en cause un bon fonctionnement du musée qui ne pourra fonctionner dans de bonnes conditions sans ces espaces techniques de travail (réalisations d'expositions, stockage sécurisé des collections, perte de lieu de stockage pour le matériel des gardes moniteurs actuellement dans le garage de la maison de l'Estournal....)

D'autre part le conseil municipal considère que le musée doit se moderniser

et se développer pour répondre aux nouveaux enjeux de la clientèle : cette réflexion a été menée de manière partenariale par l'office de tourisme cantonal et la responsable de l'écomusée grâce à une étude commandée par le PNC. Plusieurs orientations avaient été émises, dont notamment des espaces supplémentaires interactifs destinés aux plus jeunes. C'est pourquoi le conseil municipal ne veut pas hypothéquer toute évolution du contenu du musée en supprimant toute extension possible de la partie réservée au public.

Enfin, le conseil s'étonne du dépôt de déclaration de travaux remis au maire en fin de réunion de concertation. En effet le bâtiment « Maison du Mont Lozère » est une copropriété du Parc et de la Commune. Un règlement de copropriété a été déposé auprès de l'étude de Maître POTTIER le 30 novembre 1989 qui stipule que murs de façade et de refend ainsi que le gros œuvre, y compris à l'intérieur de la partie privative sont considérées comme parties communes qui ne peuvent être modifiées sans autorisation du syndicat.

En conséquence, le projet présenté requiert l'accord du syndicat de copropriété qui n'a pas été convoqué et n'a donc pas donné d'accord.

En conclusion, le conseil municipal :

- demande à l'établissement public de prendre des actes forts au travers d'une nouvelle organisation qui réaffirment et mettent en

conformité les moyens nécessaires avec les enjeux identifiés de ce territoire en zone cœur.

- mandate le maire pour déclarer irrecevable le dossier de déclaration de travaux

- mandate le maire pour exprimer le refus de la commune des travaux proposés sur le bâtiment.

- Délibérations :

- Adoption de la convention retraite du centre de gestion qui gèrera les départs à la retraite de nos agents.

- Temple : Suite à des travaux complémentaires (portes, impostes, modification lumineuse, drainage) le budget prévisionnel des travaux du Temple alloué n'est pas suffisant. Une décision modificative budgétaire est validée.

- Redevance ERDF pour le passage des lignes sous nos routes : Montant adopté à hauteur de 193 euros

- Indemnités du comptable du trésor public : 45 euros

- Régularisations captages : conformément à la pratique, une indemnisation forfaitaire va être allouée aux propriétaires ayant cédé leur terrain pour la mise aux normes des captages d'eau.

- Bilan festival des métiers d'arts : réussite du festival 2013, mais un petit déficit d'environ 2100 euros. Le conseil municipal accepte de prendre, en tant que co-organisateur du festival, la moitié de ce déficit à sa charge étant donné l'importance de celui-ci pour le village

- Inauguration du temple : proposition du conseil presbytéral d'organiser conjointement avec

la mairie une inauguration particulière avec une conférence sur le thème « les temples et les protestants dans les Cévennes » le 2 novembre.

- Tour de l'horloge : l'horloge est en réparation gracieuse au lycée professionnel Léonard DE VINCI de Marseille comportant une section d'horlogerie. Les photos et l'histoire de cette horloge seront consultables sur le site <http://www.termstayinlepontdemontvert.fr>.

L'horloge doit être remise en place par l'école d'horlogerie le 5 et 6 juillet 2014. Le conseil municipal propose de profiter du temps de réparation de l'horloge pour aménager la tour et si possible la rendre accessible au public.

- Rue de la pompe : une lettre de mise en demeure de réouverture de la voie, en recommandé avec accusé de réception a été adressée à M.ALBARIC. À défaut, un procès verbal sera adressé au procureur de la république pour l'obstruction de cette voie.

- Cour de français : le CM a examiné favorablement la proposition de devis pour l'organisation de cours de français pour les personnes issues de l'immigration, la mairie de Fraissinet va être sollicitée pour sa quote-part.

- Semaine du goût : comme il est de tradition, la commune finance l'animation musicale.

- Macro festival : Yves Élie fait part de son projet de festival gastronomique. Objectif : Créer un événement lié à la gastronomie

au Pont de Montvert, un « macro festival » ne nécessitant pas une organisation importante, mais pourrait donner lieu chaque année à un rdv intéressant pour le village, à une période touristique relativement creuse.

Idée de base : sortir de l'ordinaire avec un niveau d'exigence élevé en axant le festival sur la gastronomie, porteuse d'émotions, parlant à nos sens, et à notre imaginaire, porteuse de culture et traditions (notre soupe de châtaignes sèches fumées, la badjanna par exemple). ou bien futuristes (les aliments à base d'insectes). Stands d'agriculteurs ou de producteurs locaux et animations de type conférence. Durée possible : un week-end. Estimation coût : entre 6 000 et 8 000 €. Structure porteuse : une association soutenue par la commune en synergie avec d'autres structures motivées par ce projet. Le Conseil Municipal donne son accord pour poursuivre la réflexion sur ce projet

• Communauté de communes : la répartition future des sièges a été décidée par arrêté de Mme la sous-préfète. Ce sera donc 4 sièges pour le Pont, 4 pour Fraissinet, 3 pour St Maurice, St Andéol et St Frézal, répartition votée par les communes à l'exception du Pont qui avait délibéré pour 5 pour le Pont de Montvert et le reste identique. La décision est prise à la majorité qualifiée.

• Nouvelle gendarmerie : les travaux vont commencer début mars

• Suivi des travaux :

Temple : les travaux sont terminés.

Place de l'église : réunion préparatoire des travaux le 18 octobre à 10 h.

Programme voirie : la réfection de chaussée sur Grizac, l'hermet, Finiels, Frutgere, le Merlet est terminée. Albert DOUCHY émet des réserves sur ceux de grizac, selon lui l'aqueduc le plus important n'a pas été réparé et l'eau est toujours présente sur la route. La traversée de l'Hôpital est prévue fin octobre. À Rieumals les travaux dans l'épingle vont être réalisés.

Dégâts du gel : au pont de la Pierre et à Frutgère, travaux réalisés par l'entreprise ROUVIÈRE en septembre.

Demande de devis pour conforter un mur par un enrochement (20m3=) à la Barthe, maison E Bres.

Éclairage public : mise aux normes, 38 lampes LED installées en 2013.

Régularisation captages : Champlong de Lozère, rencontre prévue entre un technicien de la chambre d'agriculture et les 2 agriculteurs concernés. Les délibérations sont prises pour l'achat et l'échange de terrains.

Petit patrimoine : temple de Grizac, relance de l'appel d'offre.

• Escalade : demande du club d'escalade qui aménage la petite salle du haut de retirer un tuyau de l'ancien conduit de chauffage pour son aménagement. Avis favorable sous réserve de vérifications techniques.

• Camping : malgré la réussite financière du camping, de nombreuses critiques sont rapportées par les usagers. Il semble effectivement que notre camping ne répond plus aux exigences d'aujourd'hui et mériterait des améliorations. Il est souhaitable de sortir du principe de réalisation de travaux au coup par coup et de disposer d'un diagnostic global. Il est donc retenu le principe de mandater un bureau d'étude spécialisé dans le tourisme, de faire un diagnostic et des propositions d'évolution avec un regard extérieur d'experts et permettre à la municipalité de définir un programme d'évolution de cette structure.

• école de Rousse : Refus du CM de la demande de l'APE de l'école de Rousse de venir vendre leurs produits au marché de Noël

1 h 10 fin de séance

Pont de Montvert
conseil municipal
22 novembre 2013

- Présents : Alain JAFFARD, Cathy BLACLARD, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Maurice PLAGNES, Yves Elie LAURENT, Stéphan MAURIN.

- Excusés : Delphine DESNAUD, Rachel CAYRAC, Maryse BRES.

- Secrétaire de séance : François FOLCHER.

1- lecture et approbation du CM du 11 octobre 2013.

2- Point sur les travaux :

-aménagement de la place de l'église : début des travaux le 28 novembre par l'entreprise GALTA.

-Programme de Voirie CG 2013 : les travaux sont terminés à l'exception du rocher de la VC de Rieumals.

-Tour de l'horloge : Un diagnostic, confié après consultation, à l'architecte Vincent VANEL; a été élaboré. À l'issue du diagnostic établi, l'architecte propose : reprise de la charpente, toiture et clocheton à l'identique- réfection des menuiseries (fenêtres et volets) – enduits extérieurs – aménagements escaliers et paliers intérieurs. Ce programme devra être validé avec le SDAP.

Compte tenu du souhait de réaliser ces travaux prochainement avant le retour du mécanisme restauré, une délibération est prise autorisant le Maire à engager dès à présent les études de projet en 2013.

-salle polyvalente : suite au rapport de la SOCO-TEC qui fait apparaître des désordres dans les réseaux électriques (cuisine, salle, congélateur), le CM décide de mettre au budget 2014 la rénovation complète de l'installation électrique.

3- travaux investissement 2014 :

Un rapide tour d'horizon est fait sur les projets à poursuivre ou qui devraient être inscrits au programme investissement 2014 et pour lequel, il faut préparer les demandes de financement si ceux-ci n'ont pas déjà été obtenus.

- travaux d'aménagement de la place de l'église,
 - peinture de l'intérieur de l'église,
 - finition des abords de la passerelle du pré PLATON,
 - tour de l'horloge + horloge,
 - programme travaux VC 1, première tranche
 - éclairage public (tranche 2),
 - petit patrimoine (temple de grizac et abords),
 - mur voie communale du Villaret,
 - installations électriques de la salle polyvalente.
 - travaux camping,
- ce qui constitue déjà un programme important

4- Assainissement Grizac :

Assainissement privé non collectif de la colonie et de trois maisons d'habitations. Une solution qui semble convenir à tous les participants pour le projet d'assainissement de Grizac a été retenue lors de la dernière réunion, en présence des élus, du cabinet MÉGRET et des habitants concernés. Celle-ci devrait se mettre en œuvre en 2014 par les propriétaires, après qu'aient été examinées les conditions de rejet au milieu naturel avec les propriétaires concernés.

5- charte PNC :

La commune est en possession du document approuvé par décret pris en conseil d'État. Le préfet de région a organisé une réunion de présentation de la procédure d'adhésion des communes à cette charte, le 20 novembre à Florac.

Un délai de 4 mois est alloué pour adhérer ou non à cette charte. Comme nous avons pu le relater dans nos précédents compte-rendu, le Conseil Municipal est très réservé sur le principe d'adhésion à cette charte ; non en raison de son contenu, mais au regard de la faible place et du peu d'intérêt accordées aux communes en zone cœur qui pourtant sont celles qui supportent les contraintes. Le projet de réorganisation des services du Parc démontre ce peu d'intérêt et l'importance accordée à une aire d'adhésion très élargi où seront affectés des moyens du PNC au détriment de la zone cœur comme notre commune qui a 80 % de son territoire en zone centrale.

Le Conseil Municipal envisage que, préalablement à ce choix important que notre conseil aura à faire, une réunion publique soit organisée afin que soit débattue de celui-ci avec la population pontoise.

6- transport scolaire :

Une délibération est prise pour valider le versement au conseil général de la participation communale à l'organisation transports scolaires.

7- Budget de l'eau :

Une délibération de décision modificative du budget de l'eau 2013 est prise afin de prendre en compte des recettes complémentaires (Agence de l'eau).

8- Convention avec la CCI (réseau de chaleur) :

Dans le cadre des réflexions préalables au changement de la chaudière de la Maison du Mont Lozère (co-propriété avec le

PNC), l'idée a été émise de construire un réseau de chaleur avec une chaudière (plaquettes de bois ou copeaux). commune à l'ensemble des bâtiments implantés sur le secteur de L'Estournal.

Avec l'appui de la CCI (mission bois-énergie Gard-Lozère), une étude de faisabilité (indispensable avant d'engager un tel projet) pourrait être engagée. Une telle étude dont la commune peut assurer la Maîtrise d'ouvrage, d'un coût de l'ordre de 3 à 5.000 €, financée à 80 % par l'ADEME, serait confiée à un bureau d'études spécialisé après consultation.

Le conseil municipal, estimant l'idée intéressante, décide d'engager cette étude de faisabilité et autorise le Maire à engager les consultations à cet effet.

9- festivités 2014 :

Un premier point est fait sur les festivités : envisagées en 2014

- Printemps des écoliers : l'APE : a demandé l'autorisation d'organiser le 24 mai 2014 une manifestation festive comportant notamment un vide grenier et un marché aux fleurs. Avis favorable du Conseil.

- Total Festum : l'ADOC renouvelle une candidature pour le Pont de Montvert pour l'édition 2014, candidature bien évidemment sera soutenue par la commune.

- Festival des Métiers d'Art : la reconduction de ce festival co-organisé par l'AMAC et la Commune est décidée. Il convient de s'attacher à la préparation de celui-ci, son organi-

sation restant à parfaire. Il serait également nécessaire de réfléchir aux moyens de susciter un peu plus de bénévolat.

- chantiers internationaux : Clémence MALLET a questionné la commune sur son intention ou non de reconduire un tel chantier en 2014. Le conseil ayant jugé intéressant le chantier de cette année est d'accord pour reconduire une telle initiative en 2014. Une réunion sera organisée à cet effet.

- Fête de l'Abeille Noire et des gastronomies traditionnelles et innovantes, dans le cadre du SIS, macro festival, démonstrations, conférences Chasseurs Alps : L'association des anciens chasseurs alpins a sollicité la commune pour la tenue de son congrès régional annuel au Pont de Montvert les 4 et 5 octobre 2014. Avis favorable du Conseil

10- préparation du bulletin municipal :

Une réunion de travail aura lieu le samedi 30 novembre à 17 h 30 pour réfléchir au journal de bilan du mandat et aux perspectives.

Le secrétaire

François FOLCHER



Pont de Montvert conseil municipal 19 décembre 2013

*Présents : Alain JAFFARD,
François FOLCHER,
Maurice PLAGNES,
Frédéric FOLCHER,
Catherine BLACLARD,
Stéphan MAURIN,
Delphine DESNAUD,
Rachel CAYRAC, Yves
ELIE LAURENT, Albert
DOUCHY.*

Excusée : Maryse BRES.

*Secrétaire de séance :
Stéphan MAURIN.*

- Approbation du compte rendu du conseil municipal de vendredi 22 novembre 2013.

Point sur les travaux

- Église : l'entreprise Galta a fini les travaux. Ces derniers s'arrêtent pour 3 semaines à partir du 20 décembre 2013. Les drains réseaux humides et secs sont terminés. L'entreprise CHAPELLE interviendra à partir du 15 janvier 2014. Pendant cette période l'accès à l'église est libre (cérémonie, messe, ...).

- Éclairage public : un point a été fait pour l'année 2013 avec Sébastien ROLL du SDE le 12 décembre 2013. La deuxième tranche débutera au premier semestre 2014.

- Programme Voirie Crédit Globalisé 2013 : L'éperon rocheux sur la voie communale de Rieumal est réalisé.

- Programme Voirie Crédit Globalisé communale 2014 :

- Voie communale de l'Hermet : goudronnage

- Voie communale du Villaret : goudronnage

- Voie communale partie basse de Finiels : goudronnage

- Accès rampe de Michel MOLINES : goudronnage début draille

- Voie communale du Pré PLATON avant ou après les différents travaux prévus

- Voie communale de Rieumal : goudronnage

À partir de 2014, c'est la Direction Départementale des Territoires qui élaborera les devis et le Conseil Général avec la Direction des Routes, des Transports et des Bâtiments qui en assurera la maîtrise d'œuvre.

- Reconstruction d'un mur sur la voie communale du Villaret : un devis auprès de l'entreprise CHAPELLE a été sollicité. Le coût est de 5 060 € HT.

- VC1 : réunion prévue le 14 janvier 2014 à 14 h avec M. DOLLFUS du Parc National des Cévennes et M. BRAGER de la Direction Départementale des Territoires pour la présentation du Dossier de Consultations des Entreprises et ses différentes phases. Si la municipalité est d'accord avec le Dossier de Consultation des Entreprises, elle pourra alors lancer l'Avant-projet.

- Grizac : réfection du temple avec couverture, maçonnerie et ferronnerie (petit patrimoine). Devis sont lancés. La mairie étudie les propositions.

- Traversée de l'Hôpital : proposition auprès de

M. DOLLFUS (PNC) de réaliser les accotements en régie avec les employés communaux.

- Eau : énumération des compteurs d'eau à placer sur la commune.

- Passerelle : levée des réserves avec refaction sur la réalisation de l'ouvrage.

- Restauration de l'horloge : le mécanisme a été apporté au lycée Léonard DE VINCI à Marseille. Actuellement, les élèves étudiants procèdent au nettoyage du mécanisme. La population est invitée à consulter l'évolution de la restauration sur le site internet de la commune dont voici le lien : <http://www.termstayinlepontdemontvert.fr> Le maire a rencontré M. VANEL, architecte, afin d'évoquer les possibilités de restauration du bâtiment et de préparer les dossiers de financement du dit édifice.

Délibération

- Le conseil municipal fixe les tarifs du gîte communal et du camping pour l'année 2014 :

- Les tarifs du camping ne sont pas modifiés

- Les tarifs du Gîte (par nuit et par personne) sont :

Tarif normal : 12 €

Tarif pour les groupes de plus de 10 personnes : 10 €

Tarif pour les groupes scolaires ou à caractère médical sur présentation d'un justificatif : 6.60 €

- Camping : le conseil municipal a apprécié la venue de M. DA COSTA de l'entreprise « Plein air et développement » qui avait été

sollicité par la commune afin d'établir un diagnostic sur le camping de la commune. Il a apporté des idées intéressantes quant à la gestion et l'aménagement de cet hébergement. Si la commune se dirige vers du locatif, il conviendra alors de confier sa gestion à un délégataire public ou privé dont la rémunération sera liée au résultat d'exploitation du service en l'occurrence le camping (Délégation de Service Public). À l'inverse, si la commune maintient l'idée d'un espace résidentiel, alors elle en serait le gestionnaire. La réflexion est lancée sur ce lieu important pour la commune. Diverses pistes de réflexion ont été avancées et seront étudiées attentivement par l'équipe municipale.

- Chantier International : une rencontre a eu lieu avec Clémence MALLET et Alain JAFFARD concernant un chantier d'adolescents sur notre commune. L'éventualité de relier ce projet au festival des métiers d'art a été évoquée. D'autres pistes ont également été avancées (béal de Villeneuve, aménagement des berges du Rieumalet sous l'école...)

- Office de Tourisme : le classement de l'Office de Tourisme de notre canton est évoqué. À l'heure actuelle, nous sommes au second niveau sur une échelle de 3 (1 étant le meilleur classement). On doit pouvoir conserver le niveau 2 et, par la même occasion, être classée « commune touristique ». Le niveau 1 « station touristique » est inaccessible à ce jour.

Le maire indique également qu'une réflexion est engagée au sein de la Communauté de Communes sur un appui au personnel existant de l'OT. L'an dernier, un CAE avait été embauché. L'Office de Tourisme s'oriente vers le recrutement d'un « Contrat Avenir ». Le maire rappelle que le budget de l'OT est de 93 500 € et que la vente de livres s'est élevée à 25 000 €.

- Demande : Philippe GALZIN souhaite que la ligne souterraine internet qui arrive à Frutgères soit prolongée jusqu'au hameau du Merlet. En effet, l'absence d'une telle ligne pénalise son activité professionnelle. Le conseil municipal n'oppose pas de refus de principe. La commune sollicitera des devis et recherchera les aides possibles pour financer ce projet et se prononcera en fonction.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 0 h 50.

**Saint Andéol
conseil municipal
22 novembre 2013**

PRÉSENTS :

*Daniel MATHIEU,
Camille LECAT, Jean-Claude DAUTRY, Hervé PELLECUER, Pierre-Philippe SCHAEFFER*

ABSENTS : *Pierrette COUDERT (procuration à Camille LECAT), Céline MATHIEU, Stéphane CLARISSE*

*Secrétaire de séance :
Jean-Claude DAUTRY*

Le compte-rendu du 28 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Informations diverses :

- Procédure d'acquisition d'un bien sans maître : la parcelle C273 située à Lézinière semble être un bien sans maître. Le clerc de notaire de Florac nous a informés sur la procédure à suivre en vue d'acquiescer le bien ; des recherches préalables (généalogie, relevé et origines de propriété) ont été réalisées.

- L'A.T.E.S.A.T va être remplacée, dès le 2nd trimestre 2014, par un nouveau conseil au territoire : l'agence technique départementale.

Travaux réalisés

Programme voirie 2013

- Réfection de chaussée sur 420 ml en béton bitumineux entre Lamarnet et les Estrèches.

Coût TTC = 26 297 € - subvention PEVC 50 %

- Apport de graves et compactage sur 300 ml à l'Espinassas

Coût TTC 4 288 € - subvention PEVC 50 %

- L'équipe technique communale a travaillé sur les logements communaux - au Cros : sécurisation du conduit de cheminée - à Lézinière : solivage et isolation des combles

- Enfouissement réseau électrique VC n° 1 : la dépose des poteaux a été effectuée ; quand vont-ils être récupérés ?

La réception de fin des travaux en présence d'un huissier n'a pas encore été réalisée.

- L'Espinassas : le hangar (maître d'ouvrage : communauté de communes) est bientôt terminé ; 2 stages de formation ABPS ont déjà eu lieu. Une rencontre est prévue avec le maître d'œuvre pour l'école de la pierre sèche partie bureaux.

- Courriers des habitants : Mme PETIT et Mme ROBERT ont chacune adressé à M le maire un courrier l'informant de l'intrusion de M LECOMPTE sur leurs propriétés.

Le conseil décide de lui adresser un courrier afin de lui rappeler le respect de la propriété d'autrui, de lui de-

mander de procéder à l'évacuation des encombrants autour du temple et également d'apporter la preuve que le puçage des chiens a été réalisé.

- Calendrier d'approbation de la Charte du Parc National des Cévennes : le décret en conseil d'État approuvant la charte a été publié au J.O. Le charte est à présent soumise à l'adhésion du Conseil municipal qui dispose de 4 mois (à compter du 10/11/13) pour délibérer. La commune doit au préalable prendre l'avis de la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère.

Le conseil communautaire du 22 novembre 2013 ne se prononce ni de façon favorable, ni de façon défavorable et n'influencera pas les décisions des communes membres.

Le conseil prévoit de délibérer lors du prochain CM.

- Programme voirie 2014 : prévoir un (ou plusieurs) devis de travaux avant fin février 2014.

Commande panneaux UNESCO : la commune souhaite commander 3 panneaux et autorise M le maire à signer la convention constitutive de groupement de commande.

Un arrêté préfectoral en date du 31/10/13 crée la ZAD sur les parcelles C21, C22, C18 et C33 à Sambuguet. Deux avis au public ont été insérés dans la presse locale.

Concernant l'acquisition des parcelles C21 et C22, par délibération du 28/09/13, le conseil a fait une proposition d'achat à 37 500 €.

(le vendeur propose 38 000 €).

Une rencontre sur site a eu lieu avec M DOLFUS, architecte du PNC et M BLANC directeur de la SA HLM Lozère Habitation pour étudier la faisabilité de réhabiliter le bien en un logement social de type 3 ou 4 (SH 70-80m²).

Le conseil évoque la possibilité de réhabiliter le bien en gîte ou en foyer de jeunes travailleurs.

□ Maison ROUVERAND : une visite a eu lieu avec M BLANC, directeur de la SA HLM Lozère Habitation. Il est convenu de lancer une consultation pour maîtrise d'œuvre afin de réhabiliter le bien pour un coût HT des travaux à 65 000 €.

Une fois l'étude de faisabilité réalisée, la commune reprendra contact avec M BLANC pour une éventuelle reprise de l'opération.

En parallèle, la commune doit boucler son plan de financement afin d'acquérir le foncier auprès de l'EPFR en 2014.

Le conseil approuve à l'unanimité.

□ Des devis pour installer un filtre UV en amont de l'UDI de Lézinier ont été demandés auprès d'artisans (matériel et pose) et de magasins spécialisés (matériel sans pose).

Seul un artisan [SCHEFFER à Mende] a adressé son devis et deux magasins spécialisés.

Des subventions du CG 48 et de l'Agence de l'Eau peuvent être obtenues pour permettre cette installation.

Suite aux inquiétudes d'ha-

bitants sur la non-poursuite de la procédure de régularisation du captage de Lézinier, il est rappelé que l'objectif de la commune est de desservir les foyers en eau potable et suffisante, quelle que soit la source d'origine.

□ Frais de transport scolaire 2012-2013 : le coût moyen annuel par enfant s'élève à 1 475 €; le CG 48 demande une participation communale de 210 €/an/enfant soit 9 x 210 = 1890 €. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

□ Participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire des Abrits à Saint Fréal de Ventalon : le coût annuel par enfant s'élève à 1785 €. La commune de St Fréal demande une participation de 1300 €/enfant pour l'année civile 2012 soit 8x 1300 € = 10 400 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Le conseil d'école se réunit le 20 décembre 2013 pour définir le projet éducatif local relatif à la modification des rythmes scolaires prévue pour la rentrée 2014/2015.

□ Projet « balade pour tous » par l'association Epi de Mains à l'Espinas : lecture est faite du courrier de l'association reçu en mairie. Le projet est d'installer à l'Espinas un parcours de balade aménagé aux personnes à mobilité réduite. Un groupe de travail en étude la faisabilité. L'association demande le feu vert de la commune pour continuer le projet.

□ Espinas : constitution d'un groupe de travail espace-test agricole : une réunion a eu lieu à l'Espinas

pour entamer une réflexion sur un projet agricole à l'Espinas. Étaient présents l'ALODEAR, Terres de Lien, les représentants de la commune et de la communauté de commune : et les représentants du Parc national des Cévennes.

Cette rencontre a permis d'envisager une forme nouvelle de projet agricole : l'espace-test agricole. Il s'agit d'un espace agricole conçu pour permettre à des porteurs de projet agricole, souvent diplômés en agriculture, souvent hors cadre familiaux, ayant peu de réseau sur le territoire où ils veulent s'installer, de se confronter au métier, à la transformation, à la commercialisation et de se créer du réseau pour s'installer.

□ Produit des amendes de police [dotation 2012] : la dotation de 1445.96 € sera affectée à la pose de panneaux de signalisation. Le conseil approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 30

Saint Fréal
conseil municipal
18 novembre 2013

Présents :

MM. Jean-Claude LIEBER, Maire ; Jacques HUGON, 1er adjoint ; Alain VENTURA, 2e adjoint ;

Mmes Anne-Marie DIDIER ; Isabelle DUQUENNE ; - Marie-Christine LIEBER ; Fabienne SALMERON ;

MM. Philip COVELLI, Marc GOURDON, Maurice JEANNET, Erwin WARMERDAM.

Secrétaires de séance :

Mme Marie-Christine LIEBER, M. Philip COVELLI

Lecture est faite de l'ordre du jour.

□ Compte rendu du 16/09/2013 : Adopté à l'unanimité

□ Tunnel des Espérelles : il est nécessaire de refixer les panneaux de signalisation à l'entrée du tunnel interdisant le passage des véhicules.

Les travaux d'électricité doivent commencer prochainement.

□ Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2014

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- EAU :

o Charges fixes (abonnement mensuel) = 85 €

o Consommation au m³ consommé :

• De 1 à 5 m³ = 16 € HT le m³.

• Au-dessus de 5 m³ = 0.42 € HT le m³.

Le prix du m³ se calcule sur la base officielle de 120 m³; aussi, pour l'année 2014, le prix du m³ est de : 85 € + (16 € x 5 m³) + (0.42 € x 115 m³) = 213.30 €/120 = 1.78 € le m³.

En 2013 le m³ était à 1,74 €, soit une augmentation de 2,3 %.

Par ailleurs, pour cette année 2013 et contrairement à l'année précédente, la somme due est à payer en une seule fois, ce qui a pu donner l'impression que le prix avait augmenté.

- ASSAINISSEMENT :

o Consommation d'assainissement à 0.90 € le m³ (pour les abonnés raccordés à un système d'assainissement mutualisé). En 2013, le tarif était de 0,87 €, soit une augmentation de 3,4 %. Il est rappelé qu'il n'y a pas d'abonnement au service.

Après en avoir délibéré, le conseil valide les tarifs 2014 relatifs aux services Eau et Assainissement. Les coûts relatifs au branchement d'un compteur et à sa dépose sont inchangés.

Il est rappelé qu'une redevance annuelle S.P.A.N.C (service public d'assainissement non collectif) de 15 € est demandée à chaque usager non raccordé au réseau d'assainissement regroupé communal.

□ Tarif de la cantine scolaire pour 2014

Au 1er janvier 2014, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- 3.60 €, coût d'un repas pour un enfant (2013 : 3,50 €, soit 2,9 % de plus)

- 5.30 €, coût du repas pour un adulte (2013 : 5,20 €, soit 1,9 % de plus)

Après en avoir délibéré, ces nouveaux tarifs sont adoptés par le conseil.

□ Point sur les travaux de l'Arbousset, vote des avenants du marché

La mise en location est prochaine; les travaux d'assainissement doivent démarrer semaine du 18 novembre; les travaux de peinture des fenêtres côté extérieur ont été réalisés en régie par les employés communaux; les employés réaliseront également un mur de soutènement pour la création du parking.

Un décompte définitif des travaux est présenté au conseil.

Il y a lieu de signer plusieurs avenants qui, génèreront, in fine un surcoût de 9 264.43 € HT.

Les avenants sont présentés au conseil, qui, après en avoir délibéré, autorise M le maire à les signer et à les exécuter.

□ Parking des Abrits

Les travaux de création d'un demi-tour au village des Abrits ont déstabilisé la colline, engendrant des glissements de terrain et de sérieux problèmes de sécurité.

Un arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation a été pris par M. le maire.

La commune a déclaré le sinistre auprès de son assurance; le cabinet SARETEC a été chargé d'une mission d'expertise.

Une opération amiable d'expertise est en cours de programmation avec l'ensemble des intéressés.

□ Crèche de St Frézal

Le nombre d'enfants évalué par la commune début 2013 a diminué, car certains parents ont trouvé depuis un autre mode de garde, ou ont quitté le territoire.

Au regard du taux de remplissage faible, l'association Trait d'Union ne semble pas être en capacité financière de rouvrir la structure.

L'hypothèse d'ouverture d'une maison d'aide maternelle [M.A.M.] est envisagée, mais la procédure reste complexe d'autant plus que le nombre potentiel d'enfants à inscrire est faible.

Cependant, une étude est lancée en rapport avec les services sociaux du Conseil Général.

□ Procédure de régularisation du chemin de la D29 au Bois de Pantel

Il est proposé de relancer la procédure de régularisation de la voie qui part de la D29 pour aller jusqu'au Bois de Pantel.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise M. le maire à engager les démarches nécessaires afin d'intégrer cette portion dans le tableau des voies communales.

□ Délibération amendes de police 2013 (dotation 2012)

La dotation 2012 du produit des amendes de police est de 2 042.92 € et va être affectée au financement du projet de construction d'un mur de soutènement du parking des logements communaux de l'Arbousset.

Le conseil, après en avoir délibéré, statue favorablement sur la réalisation et le financement de l'opération.

□ Délibération : modifications budgétaires

Le montant total des travaux de remise en état du logement de Pénens suite au départ du locataire Mme PADOVANI est de 4 052.55 € (travaux en régie des employés communaux, entreprises spécialisées et fournitures).

Après en avoir délibéré, le conseil décide de mettre à la charge de l'ancienne locataire les frais de réparation. Cette décision donne lieu à une délibération budgétaire, validée à l'unanimité.

□ Délibération : modification du P.O.S.

Une enquête d'utilité publique a eu lieu du 30 sept. au 30 octobre 2013. Un commissaire enquêteur s'est rendu sur les lieux et a tenu 3 permanences.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve la modification du P.O.S. pour le passage de la parcelle D347 de la zone IIND en zone INC.

□ Délibération subvention à l'ASA - DFCI

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le maire à verser une subvention de fonctionnement de 2000 € pour l'année 2013 à l'ASA - DFCI du Canton du Pont de Montvert.

□ Délibération : participation au coût du transport scolaire école primaire

Après en avoir délibéré, le conseil valide la quote-part communale de 2 520 €, soit 210 € par enfant domicilié

sur la commune et inscrit à l'école primaire des Abrits.

□ Délibération : participation de la commune de St Andéol de Clerguemort aux frais de fonctionnement de l'école des Abrits : le coût réel par enfant est de 1 700 €/an. La commune de St Frézal propose que la participation de la commune de St Andéol passe de 1 200 à 1 300 € pour l'année civile 2013. Validée à l'unanimité par le conseil.

□ Délibération : Indemnité de conseil allouée au comptable public

Après en avoir délibéré, le conseil autorise M. le maire à procéder au versement de l'indemnité de conseil d'un montant brut de 340.29 € au percepteur.

□ Délibération : modification budgétaire : écritures d'intégration des travaux confiés au SDEE : approuvé par le conseil.

□ Délibération : décision modificative n° 5 : dans le cadre de la ferme du Salson, il y a lieu de procéder à des opérations d'ordre : approuvé par le conseil.

□ Délibération : virement de crédit n° 6 :

o + 1 100 € sur le compte D 20 415

o - 1 100 € sur le compte D 2131,

Approuvé par le conseil.

□ Délibération : virement de crédit n° 7 :

o + 500 € sur le compte D 202

o - 500 € sur le compte D 23 155,

Approuvé par le conseil

□ Délibération : montant de la redevance d'occupation du domaine public par les

ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2013 = 193 €.

Approuvé par le conseil.

- DIVERS :

□ Modification des rythmes scolaires à la rentrée 2014 : la commune doit transmettre pour avis une proposition d'organisation à l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription (Florac) puis adresser cette proposition à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale avant le 20 décembre 2013.

□ Lieu de vie du Salson : l'achat est en négociation avec la S.A HLM Lozère Habitation. Un directeur a été nommé pour encadrer ultérieurement le lieu de vie. Cette personne recherche un logement aux alentours de type 4/5 pour y exercer l'activité avant la remise en état des locaux du Salson.

□ Repas de fin d'année des Anciens de St Frézal : fixé le 15 décembre 2013 à midi à la maison communale et organisé par l'association Les Amis de Saint Frézal.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités,

la séance est levée à 20 h.



Présents :

MM. Jacques HUGON, 1er adjoint ; Alain VENTURA, 2e adjoint ;
Mmes Anne-Marie DIDIER ; Isabelle DUQUENNE ; Fabienne SALMERON ;
MM. Philip COVELLI, Erwin WARMERDAM.

Absents excusés :

M. Jean-Claude LIEBER, Maire (procuration à Jacques HUGON)
Mme Marie-Christine LIEBER (procuration à Alain VENTURA)
MM. Marc GOURDON (procuration à Philip COVELLI), Maurice JEANNET

Secrétaires de séance :

Mme Anne-Marie DIDIER, M. Alain VENTURA

Lecture est faite de l'ordre du jour.

□ Compte rendu du 18/11/13 : Adopté à l'unanimité

□ Recrutement de la nouvelle cantinière de l'école primaire des Abrits

Suite au départ de Mme Simonin au 24 janvier 2014, il y a lieu de procéder au recrutement d'un (e) nouvel(le) employé (e) de cantine pour l'école primaire des Abrits.

Une offre a été publiée au pôle emploi le 05 décembre 2013 ; les missions relatives au poste sont les suivantes :

- Restauration
o Élaborer les menus

o Gestion des achats et du stock de denrées alimentaires

o Préparation et réalisation des plats dans le respect des règles d'hygiène alimentaire

o Service des plats et pointage quotidien des enfants présents à la cantine

- Assurer la propreté des locaux publics sur 2 niveaux

- Animation des activités périscolaires (en cours d'élaboration suite à la réforme des rythmes scolaires – rentrée 2014/2015)

Des compétences professionnelles sont requises dans le secteur de la restauration collective et l'animation auprès d'enfants.

Le candidat doit être éligible aux contrats aidés de type CUI-CAE.

La mairie a reçu 8 candidatures.

Après avoir défini des critères de sélection, à savoir :

- L'éligibilité aux contrats de type CUI-CAE

- L'expérience professionnelle et/ou les diplômes dans l'animation auprès d'enfants et dans la restauration collective

Le conseil étudie l'ensemble des candidatures.

Après échanges, le conseil décide de retenir la candidature de Mme STEINFELD Mireille.

Son contrat commencera le 20 janvier 2014 afin qu'elle soit en binôme avec Mme SIMONIN pendant une semaine.

□ Délibération : virement de crédit n° 3 [Budget caisse des écoles] :

Afin de procéder au mandatement des dernières factures de fonctionnement de l'école primaire, il y a lieu de procéder au virement de crédits suivant :

- o Compte 624 : + 1 100.00 €
- o Compte 6062 : + 600.00 €
- o Compte 6413 : - 1 700.00 €

Approuvé par le conseil

□ État d'avancement des travaux des logements sociaux de type 3 de l'Arbousset

- Les travaux d'installation de l'assainissement sont terminés

- Il est nécessaire d'ériger un mur de soutènement à la fois pour soutenir la fosse septique, mais également pour permettre la création du parking. Ce travail sera réalisé par les employés communaux ; concernant le parking, une réflexion est en cours sur sa localisation, car la fosse septique n'a pu être enterrée suffisamment en profondeur et éloignée des bâtiments comme il était prévu initialement.

- L'étanchéité et le dallage de la terrasse au-dessus de la salle d'eau du logement nord sont à reprendre.

- Une partie du carrelage des deux logements reste à poser.

□ Lieu de vie du Salson

L'achat est toujours en négociation avec la SA HLM Lozère Habitation.

□ Le repas des Anciens s'est très bien déroulé. La mairie a offert des boîtes de chocolats aux aînés de la commune.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités,

la séance est levée à 19 h.



Absents :

Mme FORT et

M. SANCHEZ

Agence technique départementale

À la suite de la disparition de l'ATESAT (Assistance fournie par l'État aux collectivités) le conseil général a créé une agence technique départementale « Lozère Ingénierie » pour assister les collectivités dans les études et réalisations de travaux (voiries, espaces publics, projets TIC) Le conseil décide d'adhérer.

Renouvellement convention avec centre gestion

La convention « pré-convention, formation, inspection » passée avec le centre de gestion arrive à son terme, et le conseil décide à l'unanimité de la renouveler pour 2 ans à partir du 1er février 2014.

Arrêtés pour le recensement

Le conseil donne mandat au Maire pour la désignation d'un coordonnateur et d'un agent recenseur pour le recensement de la population 2014 par arrêtés du maire et fixe la rémunération de l'agent à 270 €.

Programme voirie 2014

La DDT, dans le cadre du programme voirie cantonale

a pour cette année encore, assuré les visites préparatoires pour l'estimation et la coordination des travaux (le 23 janvier 2014 pour la commune de St Maurice)

Il est décidé de réaliser sur ce programme 700 m linéaire à partir du hameau du Tronc (voie communale n° 8) plus des emplois partiels sur la partie haute de la route.

Le village de St Maurice sera inscrit sur ce même programme entre le petit pont et la route départementale. Le conseil donne pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à ce programme.

Des travaux de réparations seront effectués par l'Agent communal, sur les autres voies, hors programme cantonal.

Amélioration du village

Le village de St Maurice n'a pas connu de travaux routiers depuis une trentaine d'années. Il est décidé d'initier un programme de rénovation des espaces publics. Le conseil approuve le plan de financement et charge le Maire de demander les subventions au Département et à la Région dans le cadre des aides à l'amélioration des villages, le Maire est mandaté pour signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Redécoupage des cantons

La loi votée le 17 mai 2013 réduit de 25 à 13 le nombre de cantons en Lozère. Chaque canton étant

représenté par un binôme homme/femme, le projet de carte, établi par le Ministère de l'Intérieur, intègre notre commune dans un nouveau canton : St Étienne du Valdonnez qui va de Vialas, le plus au sud à la Bastide P.L au nord et St Bauzile à l'ouest.

Le conseil est opposé à cette proposition. Il soutient le Maire dans son avis, envoyé au conseil d'État le 27 01 2014 et prend à l'unanimité la délibération correspondant à cet avis.

Consultation charte P.N.C

Le conseil doit se prononcer sur la charte PNC, dans un prochain conseil avant le 15 mars. Il est décidé d'engager en partenariat avec le Pont, une consultation sur ce sujet, et de participer à une réunion publique le 15 février à la salle polyvalente du Mont Lozère au Pont de Montvert.

Divers

L'ordinateur de la mairie est devenu obsolète et ne permet plus d'utiliser les logiciels nécessaires à la gestion communale dans de bonnes conditions. Il est décidé de le remplacer.



conseil
communautaire
22 novembre 2013

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon)

Suppléants présents :

Titulaire absent ayant donné procuration :

Dominique Molines à Jean Pierre ALLIER; Jean-Paul VELAY à Michel RIOU

Excusés : Jean-Paul VELAY (Fraissinet de Lozère)

Autres personnes présentes à la réunion :

Jean Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation compte rendu du conseil communautaire du 25 octobre 2013

Après quelques corrections, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Loyer ABPS – convention de bail

Daniel MATHIEU explique que suite à la construction du hangar de l'Espinas et au vu de la future location

au profit de l'association ABPS il convient d'établir un bail à leur rencontre. Cependant, il manque certains éléments financiers, c'est pourquoi le montant de ce bail, basé sur le coût des travaux et des frais annexes, sera établi ultérieurement. Considérant que cette location débute le 1er janvier 2014, il est souhaitable que le conseil se prononce sur l'établissement de ce bail et notamment son statut.

Deux possibilités se présentent au conseil; la première est un bail commercial et la seconde un bail professionnel. Sur conseil et avis du notaire de Florac, D. MATHIEU propose au conseil communautaire de se tourner vers un bail professionnel pour l'atelier. Ce bail sera étendu dans le cadre d'un avenant pour la deuxième partie du projet.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Président à établir la convention de bail professionnel et en fixer son montant.

Chemin de Stevenson – modification d'itinéraire

Daniel MATHIEU présente la demande de M. Francis PANTEL concernant la modification d'un tracé commun du GR70 (chemin de Stevenson) et d'un tronçon du PR de Malleivière. F. PANTEL précise dans son courrier que cette modification porte sur un parcours d'environ 600 mètres; qu'il s'agira de couper de petits arbres d'un diamètre d'environ 30 cm; que ces travaux (sur avis de M. PUCHERAL, garde de l'ONF) coûteront moins de 1000 €; enfin, que le coût

de ces travaux peut faire l'objet d'un financement par l'ONF.

Considérant que tous les partenaires sont d'accord il est proposé d'intégrer ces travaux sur l'enveloppe budgétaire 2014 et d'établir une convention avec l'Onf pour être sur de la prise en charge des frais.

Dans le cadre de ses travaux, l'ONF a tendance à s'accaparer les chemins et drailles non utilisées. Aussi, pour garder les prérogatives territoriales les parties du chemin de Stevenson doivent rester utilisées.

Si ces drailles sont utilisées, elles sont considérées comme des chemins ruraux/communaux. Dans le cas contraire et au-delà de 30 ans, ces drailles peuvent être retirées du cadastre et inscrites dans leur patrimoine. Toutefois, l'usage coutumier est bien antérieur au droit et s'il se perd, la propriété de l'assiette reste.

En outre, D. MATHIEU demande à J.P. ALLIER d'intervenir pour les travaux sur le chemin au lieu dit du Rieumal, chez M. AYPAL. Les travaux doivent être réalisés depuis bien longtemps et le propriétaire s'impatiente. J.P. ALLIER donne son accord pour discuter avec l'ÉTS titulaire du chantier.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, d'inscrire ces travaux aux projets de l'année 2014 et d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'ONF les subventions relatives.

Avenant de prolongation du dispositif « Habiter mieux » :

Alain JAFFARD rapporte un bilan de ce dispositif : malheureusement, ce programme représente trop peu de dossiers alors même qu'il est très intéressant. En effet, avec des modalités de financement très diversifiées les travaux éligibles peuvent être subventionnés jusqu'à 80 % sous réserve d'un rendement de 30 % en économie d'énergie. Jean-Pierre ALLIER précise que c'est l'association Habitat et Développement Lozère qui réalise les diagnostics avec une évaluation des coûts et d'amortissement à court terme du matériel installé. Pour aider les personnes intéressées, les permanences relatives à ce dispositif sont maintenues le mercredi matin, jour du marché du Pont de Montvert.

Force est de constater qu'une des problématiques rencontrées se trouve dans le public destinataire. Le programme « HABITER MIEUX » est réservé à des propriétaires résidents or, les demandes sont émises majoritairement par des propriétaires bailleurs. D'autres dispositifs existent, mais ils sont moins avantageux. Enfin, l'objectif est d'inciter les collectivités partenaires à promouvoir ce dispositif auprès des personnes qui ont des soucis d'économie d'énergie et de chauffage.

Malgré la publication des informations sur divers supports (papier, informatique...), la communication et l'information ont beaucoup de mal à atteindre les populations concernées. Un nouveau débouché de communication auprès des artisans du territoire pourrait être pertinent. Premiers

interlocuteurs des porteurs de projet, ils pourraient être le relais essentiel de notre information.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Président à signer l'avenant de poursuite du dispositif « Habiter mieux » pour la période 2014 - 2017

Adhésion des communes à la Charte du PNC : avis du conseil communautaire

Le Président propose de rappeler la demande du parc National des Cévennes.

Le PNC demande à ce que les communautés de communes donnent un avis sur la charte afin que les communes se prononcent à leur tour.

Alain Jaffard demande s'il est inscrit dans les textes réglementaires que les communes doivent se prononcer sur avis des communautés de communes, ou est-ce seulement une recommandation. D. MATHIEU répond que la Communauté de communes doit donner un avis sur la charte et non délibérer sur une adhésion.

JP ALLIER informe que le Préfet de Région a convoqué tous les élus de la zone, ce qui représente 145 communes, à une réunion à Florac où était présent le Préfet de Lozère, la Sous-préfète, le Président du PNC. Cette réunion avait pour objectif de présenter les modifications apportées par le Conseil d'État.

Lors de cette réunion, Il a été présenté un diaporama sans entrer dans le vif du sujet et beaucoup de gens posaient des questions secondaires et pas de fond.

JC LIEBER, également présent, remarque que les discussions étaient libres. Les personnes présentes n'ont pas voulu les poser. JP Allier de poursuivre qu'il constate que l'élargissement territorial risque de mener à une baisse des financements en zone cœur et ainsi une baisse des moyens. Le parc doit garder pour objectif la protection de la zone cœur.

Jean Claude LIEBER précise les deux points importants :

1 – Un parc sans OGM est contraire aux règles de l'OMC. Ainsi, il n'y a aucun droit à l'inscrire en tant que tel dans la charte.

2 – Il y a une contradiction quand le PNC ne se prononce pas sur les OGM alors que sur les gaz de schiste le vote est contre. Il y a un vide juridique sur le gaz de schiste puisqu'il est possible de formuler un avis opposé à l'inverse des OGM qui sont réglementés.

Pour ce qui concerne la zone cœur, il n'y a pas de vote spécifique, car elle est déjà réglementée. Les communes doivent voter leur adhésion ou non dans les 4 mois suivant la saisine. C'est un engagement à long terme (15 ans), volontaire et non réglementaire. Cette adhésion à la charte est plus une prise de position sur un ensemble de projets proposés avec aucune d'obligation à les mettre en œuvre, car il n'y a aucune sanction prévue.

Alain JAFFARD tient à préciser que l'élargissement va déporter les moyens techniques sur les zones périphériques. D. Mathieu complète qu'avec l'extension de la zone périphérique

ou la zone d'adhésion on entre dans l'idée d'un parc régional qui peut devenir un projet de territoire où les contraintes aux communes seront inexistantes. Mais A. JAFFARD se demande si c'est vraiment la démarche d'un parc National. D'autant que, si sur le fond il n'est pas opposé à cette charte, il n'en est pas moins que des pressions apparaissent : si vous n'adhérez pas, vous aurez dû mal à solliciter les fonds européens. N'est-ce pas là une dérive du Parc ?

Camile LECAT n'est pas d'accord, car adhérer à la charte c'est aussi passer à une doctrine du parc qui porte des projets de développement local. JC LIEBER rajoute qu'il faut passer au-dessus de cela, car nous nous déterminons en fonction de ce qui est proposé : la Charte avec ses propositions. En outre, le Préfet a répondu qu'effectivement au niveau des fonds européens, il allait être difficile d'obtenir ces fonds à l'échelle du projet de petite commune sur une politique territoriale européenne. Le PNC a un rôle de concentration des fonds européens, qu'il redistribue sur le territoire.

Jean Claude DAUTRY expose que le PNC est une vision d'ouverture dont la zone cœur peut tirer profit. Il faut sortir de la fossilisation. Dans la mesure de l'ouverture, il faut être attentif, demandeur et exigeant vis-à-vis du parc pour qu'il se livre entièrement.

JP ALLIER assure que c'est un enjeu énorme pour nos populations avec une

prise en compte des artisans, agriculteurs... JM THOYER ajoute que le problème de toutes les limites est de travailler différemment selon la géographie avec des objectifs différents. Toutefois, l'objectif de nature est identique (par exemple les pratiques agricoles...) sur tout le territoire tant en zone cœur qu'en périphérie. Il faut pousser au bout le laboratoire de l'ensemble des acteurs économiques. Les moyens doivent être à la hauteur des objectifs de la zone cœur.

JC DAUTRY soutient qu'il y a un impact à donner à la zone périphérique qui est en contact avec une zone cœur. Pour JC LIEBER le fait d'ouvrir le parc alors que les moyens ne vont pas en évoluant positivement il est normal rester avec une zone cœur restreinte. Est-ce que le PNC aura les moyens de faire fonctionner cet élargissement qui occasionne une perte de la zone cœur au profit de la zone périphérique de plus, la zone cœur est préservée alors que la zone périphérique est relativement préservée avec des règles relativement acceptées. Pourtant, vivre en zone cœur coûte cher puisque la réglementation impose des contraintes fortes.

Alain VENTURA s'interroge sur le calendrier des votes de cette charte. En effet, dans le cadre de la période électorale et jusqu'au 15 mars 2014, est-ce que, légalement, on peut voter. D. MATHIEU rappelle que, bien au contraire, l'État veut que le processus soit voté avant les élections. JC LIEBER précise que les conseils communaux et intercommunaux qui ont pris

part à toutes les démarches préalables. Ainsi, ils sont plus à même de voter en connaissance de cause.

D. MATHIEU maintient que la question à se poser est plutôt : est-ce que le projet est bon pour le territoire ou néfaste à notre développement, car la zone cœur est habitée où perdue une volonté forte de préservation du patrimoine bâti. A. VENTURA intervient pour informer que la question est plutôt un accord global sur l'élargissement du territoire du PNC.

JP ALLIER propose un texte qui servira d'appui à la délibération :

Dans une première partie, il est important de constater que 73 % du territoire est en zone cœur. Suite à l'élargissement du périmètre, le budget va être transféré vers la zone périphérique et nous serons perdants.

Dans une seconde partie, la communauté de communes donne son avis sur le volet territorial avec des réserves sur l'ambition et sur l'éloignement du cœur et des pôles de décision.

JC DAUTRY rappelle qu'au moment de la mise en place du PNC, le territoire était en voie de désertification. Dans le cas d'un repeuplement, il est essentiel de conserver un certain pays sans le dénaturer par la réinstallation. Maintenant il faut expliquer le besoin d'extension, le parc aimerait bien se réorganiser pour profiter des autres richesses territoriales. La CC doit porter une mise en garde plutôt qu'un avis. D. MATHIEU n'est pas d'accord. Quand le parc s'est créé, il

y avait une désertification. L'enjeu est différent, car la zone est habitée.

A. JAFFARD rappelle qu'à l'origine, à l'échelle nationale, aucun parc n'est habité. L'ensemble des acteurs pensait qu'à terme le parc ne serait plus habité dans les années 70. Cependant, la population s'est maintenue, voire développée. Aujourd'hui, c'est un projet de territoire de maintien et de développement. Malgré cela, trop d'élargissement, le positionnement de gestion administratif et technique sur Génolhac emporte une dilution. C. lecat ajoute qu'il est vrai que cendras est une minière à forte identité industrielle qui cherche des valeurs. L'extension fait craindre une diminution des avantages pour la zone cœur, mais l'extension est intéressante.

D. MATHIEU renchérit par l'exemple de Portes où le patrimoine est intéressant avec une population qui se développe autour du cirque. Des jeunes qui sont dans ces lieux sont des Cévennes et ont monté des projets, peut être farfelus pour d'autre, mais de vrai projets concrets. Un autre exemple : l'atelier de la châtaigne à Taillades, en limite de la zone, où il transforme le produit à base de châtaigne qu'il peut mettre en vente. Ainsi, la châtaigneraie, productrice, en cœur Cévennes dépendra des Taillades, commerciale, en zone périphérique. Tous les territoires sont en lien. A JAFFARD insiste sur le problème de faire vivre un territoire. L'organisme compétent dans l'exemple de D. MATHIEU est le Pays. Le parc au départ est

pour la zone cœur.

C. LECAT expose que le développement en basse Cévennes va amener une nouvelle installation de néo-ruraux.

D. Mathieu informe que le PNC a fourni un modèle de délibération. JP ALLIER en fait la lecture.

L'ensemble des élus est unanime pour dire que légalement c'est impensable. JP ALLIER élabore un projet de délibération à soumettre aux élus de la CC pour accord.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de délibérer sans donner d'avis favorable ou défavorable et autorise le Président à informer les communes des réserves émises par la CC

Modification de la délibération 54-2013 relative à la ligne de trésorerie

Le Président expose que la ligne de trésorerie à fait l'objet d'une augmentation dans le cadre du projet de la Cure de 105 000 € à 250 000 €. Une erreur matérielle a été faite en précisant l'affectation de cette ligne de trésorerie. Pour la bonne utilisation de ces fonds, il convient de préciser pour les investissements.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de rectifier la délibération 54-2013

Crèche de St Frézal de Ventalon et de St Andéol de Clerguemort : mise à disposition du local par la communauté de communes

Jean-Claude LIEBER fait le point sur réunion

avec la PMI.

La CC est compétente pour créer une MAM en lieu et place de l'asso Trait d'union. D'une part, les contraintes sont moins importantes (moins d'obligations, moins d'encadrement de personnel). D'autre part, les délais de création sont extrêmement longs.

Le fait que Mireille STEINFELD de St Frézal possède un CAP petite enfance réduit les délais. Il faut quand même consentir au délai réglementaire d'1 mois pour le montage du dossier et 4 mois pour l'obtention d'une réponse d'agrément. Malheureusement on constate que passé ce délai, les parents ont trouvé d'autres solutions. Conséquence : une seule famille reste dans l'attente. Pour l'assistante maternelle, c'est aussi une démarche individuelle, humaine. Elle doit s'associer à une autre personne pour concrétiser son projet.

Finalement, cette procédure peut s'avérer décourageante et la personne peut trouver un travail ailleurs. Ainsi, la CC devrait recommencer la procédure chaque année. Pourtant, les avis étaient différents entre JC LIEBER, S. PANTEL, La PMI et l'assistante maternelle/PMI.

Les Maisons d'Assistants Maternelles font l'objet d'une expérimentation en région Centre puis en Lozère ce qui explique cette procédure longue. Dans ce cas, l'assistante maternelle a-t-elle le droit de pratiquer l'activité chez elle ? Dans un premier temps, la personne pourrait créer l'activité à son domi-

cile avec une aide économique et technique de la commune de St Frézal.

A. VENTURA exprime son mécontentement et précise qu'il est regrettable que Trait d'union ne s'investisse pas plus. Cette association semble pratiquer de la ségrégation auprès de St Frézal en s'abritant derrière les taux de fréquentations.

Les élus réclament les chiffres de la fréquentation de chaque structure. Bien que ces chiffres soient énoncés et affichés au comité de pilotage, A. VENTURA demande à ce qu'ils soient communiqués auprès du conseil.

La CC a déjà établi une convention de mise à disposition des biens auprès de la commune de St Frézal. Elle sera modifiée en précisant l'objet exclusif de l'activité : l'accueil de la petite enfance. En effet, la modification de destination pourrait mener la CC à rembourser les subventions perçues dans ce cadre.

A. VENTURA souhaite que les dossiers élaborés par les parents et transmis à l'association Trait d'union avec des chèques de réservations leur soient rendus. Malgré diverses demandes, il n'en est rien. Il est rejoint par JC LIEBER.

Pour l'heure, Mireille STEINFELD, sis lieu dit la Ponge, continue ses démarches afin d'être opérationnelle pour les prochaines demandes.

En conclusion, si l'association Trait d'union se désengage de la crèche de St Frézal par de l'attentisme, il reste évident que la volonté de la CC est de continuer à

porter ce projet, car les infrastructures sont en cours de paiement.

Centre de loisirs et utilisation du minibus

Le centre de Loisir Méli Mélo a fermé ses portes le 1er novembre 2013. Son activité ne sera effective qu'une semaine pour les vacances d'hiver et de Pâques et les mini camps. D'une part, il subit une fréquentation en baisse constante et d'autre part, le subventionnement est trop en deçà du coût réel.

Suite à la présentation d'un bilan établi par l'association Trait d'union, il n'a plus d'utilité à garder un minibus en perte d'utilisation. Pour le peu de fonctionnements prévus pour Mélimélo en 2014, Trait d'union pourrait faire appel à un transporteur privé ou établir un partenariat avec le Sivom pour les sorties.

Dans ce contexte et vu l'intéressement de Trait d'union à utiliser ce minibus pour le centre de loisirs de St Étienne et Sté Croix Vallée Française, la Cc va proposer la cession de ce véhicule à la mairie de St Étienne et Sté Croix pour un montant estimé à 1500 €.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, d'arrêter l'utilisation du minibus au profit de l'association Trait d'union dans le cadre du centre de Loisirs et d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la cession du dit véhicule.

Fête de Noël :

Dans le cadre des fêtes de fin d'année et comme pour les années précédentes,

la commune de Fraissinet de Lozère est chargée d'organiser une fête courant fin janvier, début février. À cet effet, la CC versera à la mairie une subvention de 400 €.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une subvention de 400 € à la Mairie de Fraissinet de Lozère pour l'organisation de la fête de Noël

Convention de mise à disposition d'un terrain pour la construction d'une nouvelle crèche au Pont de Montvert :

La commune de Pont de Montvert a délibéré. Toutefois il y a un problème sur le vente de la parcelle adjacente à la communauté de communes par la commune du Pont de Montvert pour la gendarmerie qui inclus des terrains situés sur et au-dessus de l'accès à la déchèterie. Alain JAFFARD va dénouer ce dossier avec le notaire (rétrocession d'une partie du terrain vendu à la CC pour le projet de la Gendarmerie à la commune du Pont de Montvert et vente du terrain sur et à côté de l'école de la mairie du Pont de Montvert à la CC).

À titre d'information, programmation d'un dernier bureau communautaire le 11 décembre 2013 et d'un conseil communautaire le 20 décembre à Fraissinet de Lozère :

Vu le remplacement de la secrétaire de la CC, considération la fin de l'exercice et selon l'urgence des dossiers, il pourra être programmé, à l'initiative du Président un bureau et un conseil communautaire.

Le conseil communautaire est favorable pour ces dates

Compte-rendu du CA de l'Office de Tourisme :

Les élus de la CC ont dû mal à assister aux diverses réunions de l'office du tourisme qui sont programmées à 14 h sans tenir compte du temps de travail de chacun. Par ailleurs, il est à noter que les convocations ne sont pas reçues. Pourtant pas coupables, mais plutôt subissant ces désagréments, différents élus de la CC se sont vus reprocher leur absence.

Le CDT de la Lozère a organisé une réunion pour réfléchir sur des destinations touristiques dans la continuité de la politique des regroupements. Ainsi, il a été évoqué un rapprochement de l'OT avec celui de Florac. Or il serait plus pertinent de se tourner vers une réflexion « destination Mont Lozère ».

Par ailleurs, il est soulevé le problème du manque de temps des agents au niveau du classement. Un recrutement sur un poste d'avenir sera délibéré lors d'un prochain CA.

Avant de recruter, il faut d'abord établir un diagnostic des activités de chacun et bien cerner les compétences et fonctions. En effet, les périodes creuses de l'hiver peuvent être mises à profit des activités peu réalisables en pleine saison. Il devient donc important de se participer à nouveau aux diverses réunions afin d'émettre un avis, avoir un regard sur le fonctionnement et le devenir de cet OT. La convention d'objectif financière est encore

sous l'ancienne dénomination. Il faut la renouveler.

À l'occasion d'un prochain de janvier, l'OT sera invité à présenter un bilan quantitatif et qualitatif avec un bilan des grandes activités.

Le conseil communautaire est favorable à cette invitation

Questions diverses :

DM informatique

Dans le cadre de dépenses d'investissements de fin d'année, il convient de regrouper sur une opération des crédits qui sont d'un même objet de dépense par une décision modificative au budget général comme suit :

Investissement, dépenses (Voir tableau n° 1 ci-contre) Le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la décision modificative

DM enfance

Dans le cadre du budget annexe petite enfance et du versement du solde du contrat enfance 2012, il convient d'annuler partiellement un titre sur exercice antérieur. Les crédits nécessaires à cette opération doivent être inscrits au budget par une décision modificative au budget annexe comme suit :

Fonctionnement

(voir tableau n° 2 ci-contre) Le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la décision modificative

DM Masméjean

Dans le cadre du budget annexe ZAE Masméjean et considérant le déséquilibre budgétaire, il convient de

proposer au conseil communautaire de rétablir la section de fonctionnement par une décision modificative comme suit :

Fonctionnement

(voir tableau ci-contre n° 3)

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la décision modificative

Transport à la demande :

JP ALLIER présente le dispositif qui est financé pour 2/3 (1/3 CG, 1/3 communes). Jusqu'à ce jour, c'est le SIVOM qui sollicite le CG et les communes et paie les entreprises. Mais cela devrait changer en 2014. La CC prendrait cette responsabilité.

Il est demandé de vérifier auprès d'Émilie REYDON, secrétaire du SIVOM, si les factures des transporteurs ont été réglées et si les demandes compensatrices sont faites auprès du CG et des communes.

Prélèvement d'eau pour l'agriculture

Le prélèvement d'eau va être de plus en plus réglementé pour finalement aller vers une interdiction du droit de prélèvement envers les agriculteurs. La solution envisageable serait le stockage et les retenues d'eau. Quand est-il des financements et des autorisations?

Les agriculteurs doivent s'interroger sur les moyens d'irriguer leurs terres dans l'avenir. Le Préfet doit arrêter les zones de répartitions et zonages

Exploitation des bois pour les grumiers

Une réunion avec l'ONF a laissé entrevoir l'organisation d'un débat sur l'exploitation des bois pour les grumiers. Cela peut s'avérer

intéressant pour un éventuel projet de sortie du bois de La Brousse. Nécessité de l'intégrer alors au plan massif DFCI cette nouvelle voie.

Location local La Poste

La Poste souhaite obtenir un projet de bail faisant apparaître un montant estimé de location. La CC doit se renseigner sur la location actuelle auprès de la Mairie du Pont de Montvert.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 18h00 heures.



Tableau n° 1 : Investissement, dépenses

Article – opération	Désignation	montant
2183-106	Matériel de bureau et informatique	-750.00
2183-103	Matériel de bureau et informatique	-1 000.00
2183-123	Matériel de bureau et informatique	+ 1 750.00

Tableau n° 2 : Fonctionnement

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 7 300.00	
74 758	Autres groupements		+ 7 300.00

Tableau n° 3 : Fonctionnement

Chapitre/Article	Désignation		
011/605	Achats de matériels, équipements	-	
042/71 355	Variation des stocks terrains	14 283.00	



Terra rural

Un programme visant à accompagner la culture de la châtaigneraie se met en place. Le SIS Mont-Lozère qui porte l'opération, la Chambre d'agriculture, l'Oier Suamme et l'association Châtaignes et marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc se sont réunis pour sa mise en œuvre.

Un projet de territoire, l'accompagnement des castanéculteurs

La Chambre d'agriculture de la Lozère va, sur le premier semestre 2014, renforcer la connaissance de la filière castanécicole à l'échelle du territoire du Syndicat intersyndical pour l'aménagement du Mont Lozère (SIS M-L). Une étape préalable qui doit permettre au SIS Mont Lozère de disposer d'une caractérisation de la situation avant la mise en place d'un programme opérationnel d'actions qui verra le jour au second semestre 2014.

La Chambre d'agriculture réalisera une cartographie des vergers et des variétés, une caractérisation des producteurs (âge, statut, mode de faire valoir), caractérisation des schémas de commercialisation : ventes directes, produits transformés, marché de bouche et/ou marché de transformation, utilisation de signes officiels et/ou autres marques.

Ces temps de rencontre avec les castanéculteurs seront l'occasion de recenser auprès des producteurs les besoins en investissements matériels, projets de rénovation de la châtaigneraie, projet de conversion en Agriculture Biologique, définition des besoins de formation et accompagnement technique (rénovation des vergers, ...)

Également de proposer la mise en œuvre d'actions spécifiques : Visa bio, diagnostic de faisabilité technico économique en situation de changement ou diversification des productions, mobilisation des aides Pac, adhésion à des organisations de producteurs, utilisation d'atelier collectifs ou individuels, de prestataires pour la transformation.

Dans le même temps, l'OIER Suamme recense les opérateurs de la filière en collecte, transformation végétale et commercialisation pour caractériser ce que la filière représente sur l'économie du territoire : chiffre d'affaire, emplois concernés, tonnage, principaux marchés actuels, quantification et périodicité des coproduits.

L'objectif étant de dégager des axes de progrès, autant pour la production que pour la transformation et la commercialisation afin de définir et partager une stratégie de développement commune de la filière. Le SIS Mont-Lozère définira ensuite le programme opérationnel.

Les résultats attendus de l'action concernant l'accompagnement de la culture de la châtaigneraie sont de maintenir le potentiel de production de la châtaigneraie Cévenole en restructurant le verger et en anticipant au mieux la menace du Cynips, également de maintenir les volumes mis sur le marché et les développer pour conforter les structures existantes, enfin de communiquer et mettre en valeur la multifonctionnalité de la châtaigne auprès du grand public.

L'action de la Chambre d'agriculture et de l'OIER Suamme s'inscrit dans le projet conduit par le SIS Mont-Lozère et présenté par ce dernier dans le cadre du dispositif Terra Rural du Conseil régional du Languedoc Roussillon, programme financé par l'Europe au travers du Feader et également par le Conseil général de la Lozère et le Parc National des Cévennes. Le territoire concerné par cette action est celui du SIS Mont Lozère qui comprend les Communautés de Communes des Cévennes au Mont-Lozère, du Goulet Mont-Lozère, des Hautes Cévennes et de Villefort.

Le projet du SIS Mont-Lozère porte sur quatre axes. Un premier portant sur l'accueil des visiteurs souhaitant découvrir les paysages inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco et améliorer la relation consommateurs-producteurs (visite de fermes, mise en valeur des produits locaux et restaurants, parcours courts séjour agropastoralisme). Un deuxième portant sur la valorisation des produits transformés et l'incitation des agriculteurs à la transformation des produits locaux (animation et accompagnement labellisation Sud de France, mise en réseaux). Un troisième portant sur l'accompagnement de la culture de la châtaigneraie, élément identitaire du paysage Sud du Mont Lozère face à la problématique du cynips. Et un dernier axe visant à l'animation du réseau à l'échelle du massif du Mont-Lozère. ■

Christophe ROUX,
Chambre d'agriculture Lozère

Des projets, ils en avaient en grand nombre et Fatah était souvent à l'origine des discussions pour les envisager. Il s'était, par exemple, improvisé jardinier, avait construit une serre qui permettait d'amener à maturité et récolter des légumes à Masméjean, même lorsque le froid s'était installé. De là à envisager de créer une petite activité de repas chez l'habitant lorsque l'Éducation Nationale les auraient libérés, l'un et l'autre... Mais le sort en avait décidé autrement.

Ce que ne connaissaient que ses proches, c'est sa soif de lecture, son désir de connaissance. Fatah « avait » des quantités d'ouvrages. Depuis les romans d'aventures jusqu'aux essais de géopolitique en passant par les livres d'histoire, tout était pour lui matière à se cultiver. Qui n'a pas assisté au moins une fois aux joutes verbales avec Laïd? Les deux frères, très complices, s'en donnaient souvent à cœur joie, poussant le perfectionnisme jusqu'à rechercher, sur le dictionnaire, l'étymologie de tel mot à la moindre erreur d'orthographe ou de prononciation! Ce souci de la perfection, on le retrouvait aussi dans son goût pour les contrepèteries qu'il partageait avec son ami Yves et quelques collègues de travail.

Mais Fatah avait un but dans la vie : tout donner pour son fils. Elian était pour lui une fierté et l'hommage qu'il a rendu à son père lors de la réunion de la famille et des amis, le 3 janvier, au crématorium de Saint Martin de Valgagues était poignant, empli de reconnaissance, de chagrin et de tristesse, plongeant l'assistance dans une douloureuse envie de pleurer. Cette tristesse, on la retrouvait aussi dans les propos de Laïd, le frère aîné avec qui Fatah partageait tant de choses. Le souvenir de Miloud, le plus jeune des trois frères, lui aussi décédé brutalement huit mois avant était dans toutes les mémoires.

À Masméjean, le 3 janvier, Laïd, Yasmina, Yamina, Leila et Elian ont réuni les amis de Fatah, dans une ambiance recueillie, empreinte de tristesse. Fatah aimait les gens, mais pas la foule. Son caractère discret et généreux, on l'a retrouvé dans les propos de tous ceux qui ont voulu lui rendre hommage. Il aurait aimé entendre Laïd dire avec des sanglots dans la voix, un quatrain d'Omar Khayyam :

« J'avais beaucoup appris, j'ai voulu oublier.

À ce que je croyais, j'attachais trop de prix

Je n'ai trouvé la paix que lorsque j'ai compris

Qu'on ne pouvait jamais affirmer ou nier. »

Fatah ne laissait personne indifférent. Il était aimé et apprécié et les courriers sont arrivés en grand nombre à Masméjean. Parents d'élèves, collègues, élèves de tous âges, amis et connaissances de longue date ou pas... Au nom de la famille, Laïd tient à remercier, par la voie du Vent des Bancels, tous ceux qui ont fait part de ces témoignages de sympathie si touchants.

À toute cette famille dans la peine, à Elian, aux amis et aux proches, nous adressons nos condoléances les plus attristées. Fatah reste dans nos cœurs...

■
Jean-Paul VELAY

Décès St Maurice de Ventalon.

Nous avons appris le décès de Madame Danièle DUMONT-BALESDENT qui a eu lieu le 25 novembre 2013, à Paris, à la suite d'une longue maladie.

Danièle venait régulièrement dans sa résidence du Masmin. Elle était maintenant retraitée, mais elle avait exercé la profession de secrétaire pour un journal. Est-ce pour cette raison qu'elle se passionnait pour la lecture du Vent des Bancels ou pour la teneur des articles de notre revue? Je n'ai pas eu l'occasion d'approfondir cette question avec elle, mais je sais qu'elle faisait une belle publicité pour notre publication qui prenait place parmi les nombreux ouvrages qu'elle amenait en vacances. Elle avait une grande passion pour la lecture et le calme du Masmin était propice à cette activité qui fait bon ménage avec le repos et l'oisiveté de vacances bien méritées.

Danièle repose à présent dans le caveau familial au cimetière du Père Lachaise. Nous gardons d'elle le souvenir d'une personne souriante et discrète, qui avait toujours un mot gentil à chaque rencontre. Nous adressons à sa famille nos condoléances les plus sincères.

■
Jean-Paul VELAY



2014 : l'association Sur le chemin de R.L. Stevenson fête ses 20 ans !

Du 7 au 11 novembre à Florac (Lozère) et sur le chemin de Stevenson jusqu'à Saint-Jean-du-Gard (Gard) : 5 jours pour mettre en lumière une double décennie de travail au service des randonneurs.

Rendez-vous à la fois festif et créatif, les 20 ans de l'association seront sous le signe de l'ouverture européenne et culturelle, de la rencontre entre les partenaires, du partage d'expériences et de la découverte de la randonnée et de l'itinérance.

Rencontre du réseau européen « Sur les traces de R.L. STEVENSON », colloque sur le thème du travail en réseau, bal trad, salon de la randonnée, marche pour la Paix, expositions et animations diverses autant de rendez-vous pour le plus grand nombre sans oublier une opération vidéo destinée aux marcheurs du STEVENSON.

Rendez-vous donc en novembre 2014 à Florac pour un grand week-end de fête !

Plus d'information sur :

www.chemin-stevenson.org

et sur Facebook, à partir du 25 avril pour voyager ensemble jusqu'au 11 novembre en compagnie de Robert Louis STEVENSON !

■
Association STEVENSON



www.visitedeferme.fr

Visites de ferme, un projet ambitieux de partage et de rencontres !

L'office de tourisme vous invite à découvrir une vingtaine de fermes autour du mont Lozère

Cette année une centaine de visites seront proposées entre le 1 mai et fin octobre sur tout le massif du mont Lozère

L'office de tourisme organisait déjà, depuis 6 ans, ces moments d'échanges et de découverte avec les agriculteurs du canton.

Grâce au projet Terra Rural soutenu par la région Languedoc Roussillon, le Département de la Lozère et l'Europe ces visites peuvent en 2014 être développées sur quatre Communautés de communes du massif du mont Lozère (Cévennes au mont Lozère, Hautes Cévennes, Villefort et Le Goulet).

Le projet Terra rural a notamment pour objectif de rapprocher les producteurs des consommateurs et de permettre aux acteurs du massif et des vallées de conforter une économie locale.

Comment ça se passe ?

Un accueil de deux heures environ est prévu dans une ferme, permettant la visite des bâtiments, des jardins ou de l'atelier de production, le contact avec les animaux...

Les agriculteurs font découvrir leur métier et leur mode de vie

C'est l'occasion de rencontres uniques et de moments authentiques autour de la production des produits du terroir des Cévennes au mont Lozère.

L'échange se termine autour d'un goûter.

Trouver le programme

Une brochure sera distribuée dans les offices de tourisme (Lozère, Gard), les boutiques de produits de terroir

ou consultez le nouveau site internet : www.visitedeferme.fr

■
Office du tourisme « Des Cévennes au mont Lozère »

Les chantiers internationaux ont le vent en poupe en sud Lozère

Les chantiers internationaux de l'an passé sur notre communauté de communes ayant eu leur petit succès, nous repartons cette année avec 4 chantiers en sud Lozère en partenariat avec Solidarités Jeunesses :

- du 08 au 28 juin à Fraissinet de Lozère : restauration des béals et nettoyage de la cure
- du 06 au 23 juillet au Pont de Montvert : préparation du Festival des Métiers d'art, et aménagement du petit patrimoine du Pont, ce chantier sera fait avec des volontaires adolescents.
- du 26 juillet au 13 août à St Andéol de Clerguemort : aménagement du sentier de la châtaigne à l'Espinas
- du 26 août au 15 septembre à Florac : préparation du Prolog' festival avec Hardi les arts

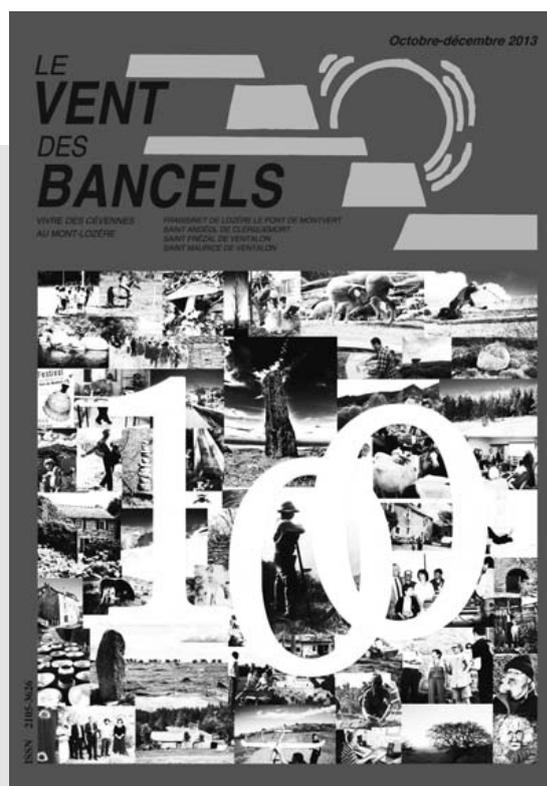
Je souhaite remercier ici les collectivités locales et les associations qui s'engagent dans cette aventure humaine, et croient aux valeurs de solidarité, d'échange et de partage.

Pour ceux qui n'ont pas encore eu vent de ce qu'est un chantier international, celui-ci se caractérise par la venue dans un village d'un groupe de 10 à 18 personnes, hommes et femmes de différents pays, qui participent à la réalisation matérielle d'un projet utile pour la communauté locale, pendant 2 à 3 semaines. Ces participant-e-s, d'âges et d'horizons variés apprennent à se découvrir à travers du « faire ensemble ». C'est une action volontaire, non rémunérée et accessible à tous.

Les volontaires sont demandeurs de rencontre et d'échanges et souhaitent découvrir la région avec les habitants et ainsi appréhender les richesses locales de l'intérieur et non à travers un voyage organisé par une agence de voyage.

Les chantiers sont bien entendu ouverts à toute personne locale désireuse de participer d'une manière ou d'une autre à la vie du groupe, alors rendez-vous dès le mois de juin sur les différentes communes !

■
Clémence MALLET



Amis lecteurs, comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent numéro (le fameux N° 100), nous comptons bien fêter ce passage à la centaine de votre journal préféré.

Alors, venez le samedi 14 juin 2014 à la salle communale de Saint Fréal de Ventalon à partir de 14 heures.

Vous pourrez participer à des animations, des rencontres, des débats autour des journaux locaux qui se termineront, en soirée, par un petit apéritif convivial.

Nous vous y attendons nombreux.

■

TOTAL FESTUM

*Pont de Montverd
Los 13,14 e 15
de junh de 2014*

Divendres 13

15 h : Contes occitans a l'escòla

18 h : Défilé des enfants dans les rues accompagnés par le groupe Tétras-Lyre

21 h : Balèti trad amb Tétras Lyre

Dissabte 14

9 h à 13 h : Mercat de productors, ateliers des « savoir-faire », café occitan, animacions amb lo passa-carrièra Balandran

15 h : Roland Pécout accompagné de deux musiciens présente MIS-TRAL

17 h : Déambulation contée avec Malika Verlaguet et Fredo Mascaro :

18 h 30 à 19 h 30 : Animacion del barri per lo grop Balandran

20 h : Repais occitan a l'entorn d'un aligòt

22 h : Mise en scène V de l'Histoire de Pont-de Montvert par ses habitants; Feu de la St-Jean et spectacle de feu animé par Balandran

Dimenge 15

Randolejada : « À la rencontre des moulins »; randonnée de découverte d'un territoire agrémentée de lectures, de contes, de chants occitans. Départ 13 h 30 au parking du temple.

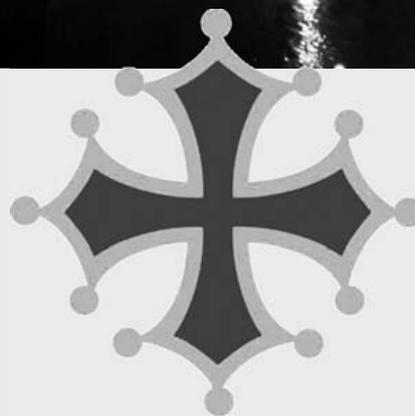
■
ADOC



Contacts ADOC

Tél : 06 60 49 80 66

Mél : 48adoc@gmail.com





Du nouveau à l'Espinas

Le printemps 2014 marque une étape dans la vie de l'Espinas...

Le bistrot restaurant rouvre le 19 avril. La plus grande partie des travaux de restauration programmés ont pu se réaliser. Le temps clément, la régularité des artisans ont permis de tenir les délais. La toiture en lauzes est en place, l'électricité est installée dans tout le bâtiment, les crépis intérieurs sont terminés. Il reste le revêtement du sol de la salle de restaurant, la plomberie, le chauffage et la terrasse à refaire avant mars 2015. L'appel adressé par le Relais de l'Espinas à la population et aux amis de prêter de l'argent sous la forme de titres participatifs a déjà apporté plus de 28 500 €. La vente de nouveaux titres est encore très utile pour compléter les financements publics (qui couvriront 65 % du coût des travaux). En effet, ces placements solidaires qui font entrer de l'argent liquide diminuent la part des emprunts aux banques nécessités par le retard entre le paiement des factures et le versement des subventions.

« Le Relais de l'Espinas » C'est le nouveau nom que s'est donnée la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Bois2Mains. Au cours de son assemblée générale du 29 mars, elle a décidé d'ajuster son objet social et son nom à sa nouvelle activité en adoptant désormais le nom de « RELAIS de L'ESPINAS ». Tout en gardant son statut de coopérative à caractère non

lucratif, c'est-à-dire que tout l'argent dégagé par son activité marchande : bistrot, restaurant et boutique, location de salle, etc.., est exclusivement destiné au fonctionnement (salaires, dépenses générales, remboursement des emprunts d'investissement, etc.)

Le programme des manifestations se poursuit de plus belle. Les travaux n'ont pas empêché le fonctionnement des ateliers réguliers (informatique, conversation anglaise, tricot, commission « balade pour tous »...)

De nouvelles manifestations de préparent pour les mois qui viennent :

- Le 13 avril on prépare une nouvelle année autour du jardin de l'Espinas.
- Le 19 avril à 18 h rencontre avec B. BOLZE fondateur de l'observatoire international des prisons et B. GESSLIN metteur en scène du spectacle « un homme qui dort » donné le lendemain au Pont de Montvert à 18 h.
- Le 10 mai journée « Savoir faire et châtaigniers ». Démonstration de greffe, de fabrication de paniers, marché de producteurs. Manifestation ouverte aux personnes à mobilité réduite.
- Les 13 et 14 mai : « Le Bazar Roulant » ateliers de bricolage-récup, projection de films, production d'artistes locaux. Partenariat avec une association berlinoise.
- Le 31 mai : montée à l'estive du Col de la Banette à celui de la Baraquette.
- Le 7 juin Spectacle conférence dansée par l'ensemble Tétrás Lyre à 17 h.

- Le 12 Juillet Mini Festival de la gratuité.

- Le 1er août la nuit des étoiles.

- Du 26 juillet au 13 août l'Espinas accueille un chantier international de jeunes volontaires pour ouvrir des accès à destination de personnes à mobilité réduite sur les emplacements nature et loisirs de l'Espinas.

BISTROT RESTAURANT : ouvert toute l'année tous les jours en juillet et août. Hors-saison du mardi au samedi tous les midis et le soir les vendredis et samedis.

*Réservations au 04 66 45 44 92
ou relaisbistrot@yahoo.fr*

*ÉPI de MAINS responsable de
l'animation Véronique NUNGE
Tél 09 72 12 96 16 ou
epidemains@yahoo.fr*

■
Association ÉPI DE MAINS



Quelques nouveautés sur le site communauté de communes

« Cévennes mont Lozère »

www.cevennes-mont-lozere.fr

Dans l'annuaire, deux rubriques ont été développées :

Les marchés publics

Toutes les entreprises et les artisans ont accès aux marchés publics et documents afférents en s'inscrivant simplement sur le site.

Les associations

Découvrez les associations de la communauté de communes « Cévennes mont Lozère ». Elles sont classées par thématique.

Pour compléter la liste, n'hésitez pas à nous communiquer vos photos et informations :

cybermdeponddemontvert@gmail.com

Vous trouverez aussi le lien du site « service-public.fr » permettant de créer un compte association et d'effectuer les démarches administratives en ligne.

Si vous préférez une version papier, formulaires de création, modification et demande de subventions sont également disponibles et téléchargeables sur le site de la communauté de communes :

www.cevennes-mont-lozere.fr

Enfin, vous pouvez découvrir les compétences et les coordonnées du point d'appui à la vie associative (PAVA).

Maison de l'Emploi « Des Cévennes au mont Lozère »

